

STRATOM

Diagnostic territorial

Antilles

Juin 2018



Service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir
et des diagnostics territoriaux

Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Note liminaire

L'objectif des diagnostics territoriaux « Strater » est de présenter, sous l'angle d'une vision globale de sites, un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation par une présentation des grands chiffres, des tendances, et de la structuration des acteurs.

Ces documents apportent des éléments de diagnostic sur lesquels les acteurs concernés à différents niveaux peuvent appuyer leurs choix stratégiques en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Ils font, préalablement à leur publication, l'objet d'échanges avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés.

► Les territoires considérés

Cinq territoires ont été analysés :

| | | |
|---|--|---------------|
| Océan Indien (La Réunion, Mayotte) | Antilles (Guadeloupe, Martinique) | Guyane |
| Nouvelle-Calédonie | Polynésie française | |

Certains territoires d'Outre-Mer n'accueillent pas de formation d'enseignement supérieur ou de laboratoire de recherche de manière permanente et n'apparaissent pas dans ce diagnostic (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises et Wallis-et-Futuna). Néanmoins ces territoires présentent un intérêt scientifique et restent un terrain d'observation privilégié pour les scientifiques.

► Les données

Ce document est publié en l'état des informations et des analyses disponibles au 1^{er} septembre 2017.

Les éléments fournis ont pour objet de permettre aux acteurs de les analyser au vu de leur contexte propre. Il y a lieu d'être particulièrement attentif aux dates de recueil des données et en tenir compte dans leur interprétation. Des précisions sur les données sont disponibles dans le lexique en fin de document. L'ensemble des données n'étant pas disponibles pour les sites de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, leur diagnostic territorial concentre l'ensemble des indicateurs disponibles.

Les sources de données proviennent principalement du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de l'INSEE, ainsi que de l'Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE) et de l'Institut statistique de la Polynésie française (ISPF).

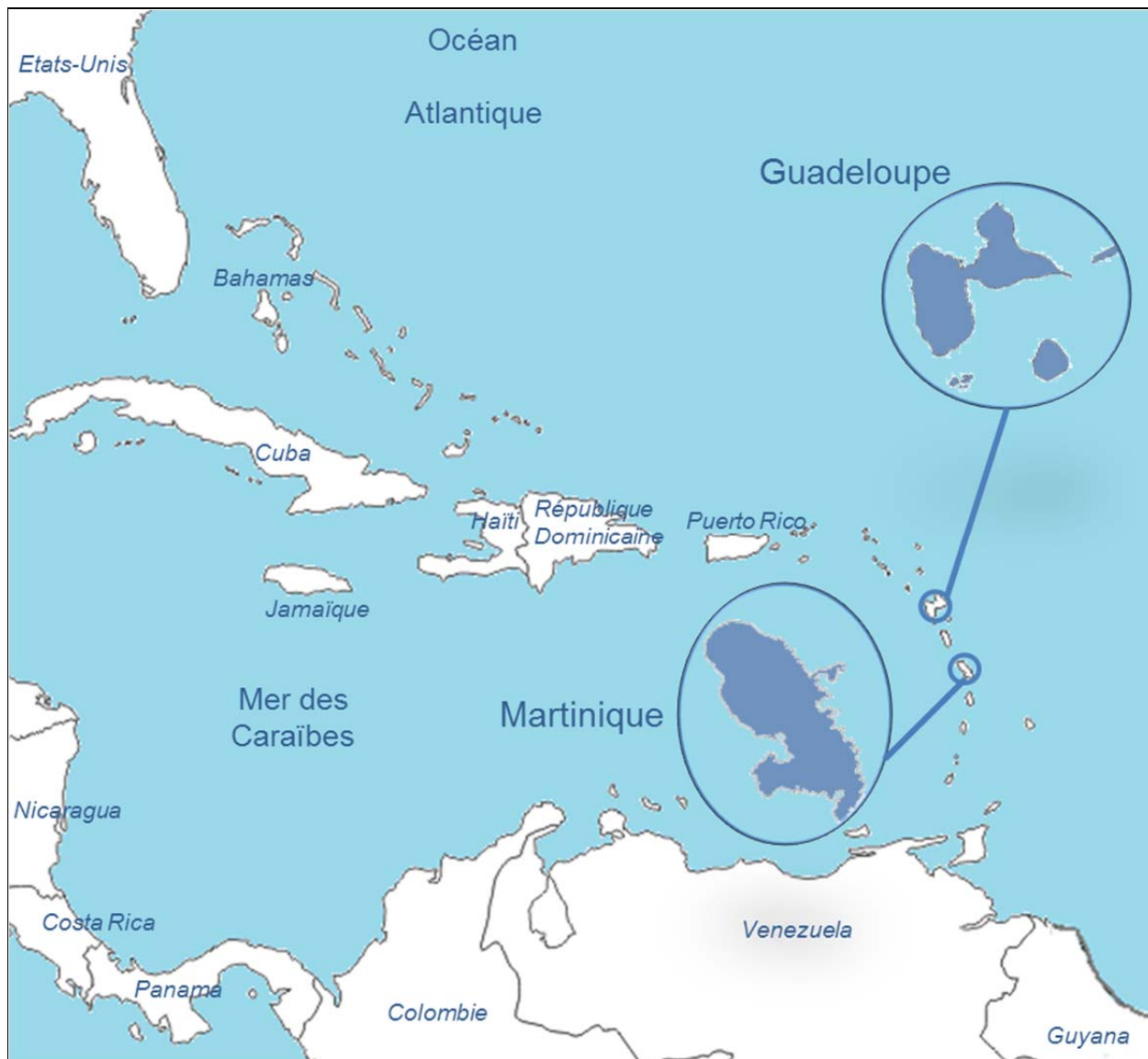
SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| A. VISION SYNTHÉTIQUE DES ANTILLES | 5 |
| 1. Les données géographiques et socio-économiques | 5 |
| 2. Les enjeux spécifiques des sites | 9 |
| B. ETAT DES LIEUX | 11 |
| 1. Les institutions, les ressources humaines, la documentation | 11 |
| 2. Le potentiel de formation | 18 |
| 3. Le potentiel de recherche et d'innovation | 31 |
| C. ANNEXES | 37 |
| Lexique | 37 |
| Sigles et abréviations | 42 |

A. VISION SYNTHÉTIQUE DES ANTILLES

1. LES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

Carte 1 - La position géographique de la Guadeloupe et de la Martinique



NB : les représentations de la Guadeloupe et de la Martinique sont effectuées à des échelles différentes

► Les grands chiffres

Tableau 1 – Antilles : les grands chiffres (sources : Insee, Cerom)

| | Territoire en km ² | ZEE en km ² | Population ¹ | Densité hbt/km ² | Taux de chômage ² | PIB (en Md€) | PIB/hab. (en k€) |
|------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------|-------------------|
| Guadeloupe | 1 628 | 86 000 | 397 902 | 244 | 24% | 8,3 ¹ | 21 ¹ |
| Martinique | 1 128 | 47 000 | 380 440 | 337 | 18% | 8,8 ² | 23,2 ² |

ZEE : zone économique exclusive

¹ 2015 ² 2016

► La situation économique et sociale des Antilles

• *Guadeloupe*

Les services marchands, y compris le commerce, constituent en 2011 la première source de création de richesse, avec 47,3% de la richesse produite. Le commerce et les activités immobilières sont les deux principales activités de services marchands : elles représentent chacune un quart de la valeur ajoutée des services marchands. Les services administrés représentent 38,2% de la valeur ajoutée. Parallèlement, le poids de l'agriculture (2,5%), de l'industrie (6,3%) et du Bâtiment-Travaux publics (5,8%) se réduit au fil des ans.

En 2016, les exportations couvrent 8,9% des importations guadeloupéennes. Les principaux fournisseurs sont la France métropolitaine (61%), l'Union européenne (13%), l'Asie (7%), l'Amérique du Nord (6%).

Les exportations sont portées par les produits issus des industries agro-alimentaires (26%), les produits industriels (17%), les produits agricoles (banane, sucre, rhum), la pêche (17%), les matériels de transport (19%), les biens intermédiaires (11%) et les équipements mécaniques et matériel électrique (9%). Les principaux clients sont la France métropolitaine (44%), les autres départements français d'Amérique (29%) et l'Union européenne (12%), principalement l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

Le tourisme (581 300 touristes accueillis en 2016) est un vecteur essentiel du développement économique de la Guadeloupe. Il génère d'importants effets directs et indirects sur les autres branches de l'économie locale mais a encore des marges de progrès. La dépendance de l'économie vis-à-vis du tourisme s'évalue à 6 % en moyenne.

Le tissu économique est composé essentiellement d'entreprises individuelles et de très petites entreprises : 82% des établissements n'ont aucun salarié (France : 71%).

Le taux de chômage reste élevé en Guadeloupe et les jeunes sont particulièrement touchés. La possession d'un diplôme leur permet de se protéger relativement du chômage. Le taux de chômage, en 2015, des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est de 22% alors qu'il est de 51 % pour les titulaires d'un CAP/BEP.

• *Martinique*

Les services marchands, y compris le commerce, constituent en 2014 la première source de création de richesse, avec 49% de la richesse produite. Le poids des services non marchands est de 33%. L'industrie représente 9 % de la valeur ajoutée, la construction 5% et l'agriculture 4%.

En 2016, les exportations couvrent 10,5% des importations martiniquaises (hors produits pétroliers). Les principaux fournisseurs sont la France métropolitaine (69%) les pays de l'Union européenne (15%), principalement Allemagne, Pays-Bas et Belgique, et l'Asie (7%).

Hors produits pétroliers, les exportations sont portées par les produits agricoles et aquacoles (36%), les industries agro-alimentaires (31%) et l'industrie navale (13%). Les principaux clients sont : la France métropolitaine (74%) les autres départements français d'Amérique (19%).

Le tourisme (519 900 touristes en 2016) est un vecteur essentiel du développement économique de la Martinique. Il génère d'importants effets directs et indirects sur les autres branches de l'économie locale mais a encore des marges de progrès.

Le tissu économique est composé essentiellement d'entreprises individuelles et de très petites entreprises.

En 2015, le taux de chômage reste élevé, notamment chez les jeunes. La possession d'un diplôme leur permet de se protéger relativement du chômage. Le taux de chômage des diplômés du supérieur est de 32% et de 43% pour les diplômés du second cycle du secondaire (Bac, CAP/BEP).

► La population

- *La répartition par tranche d'âge*

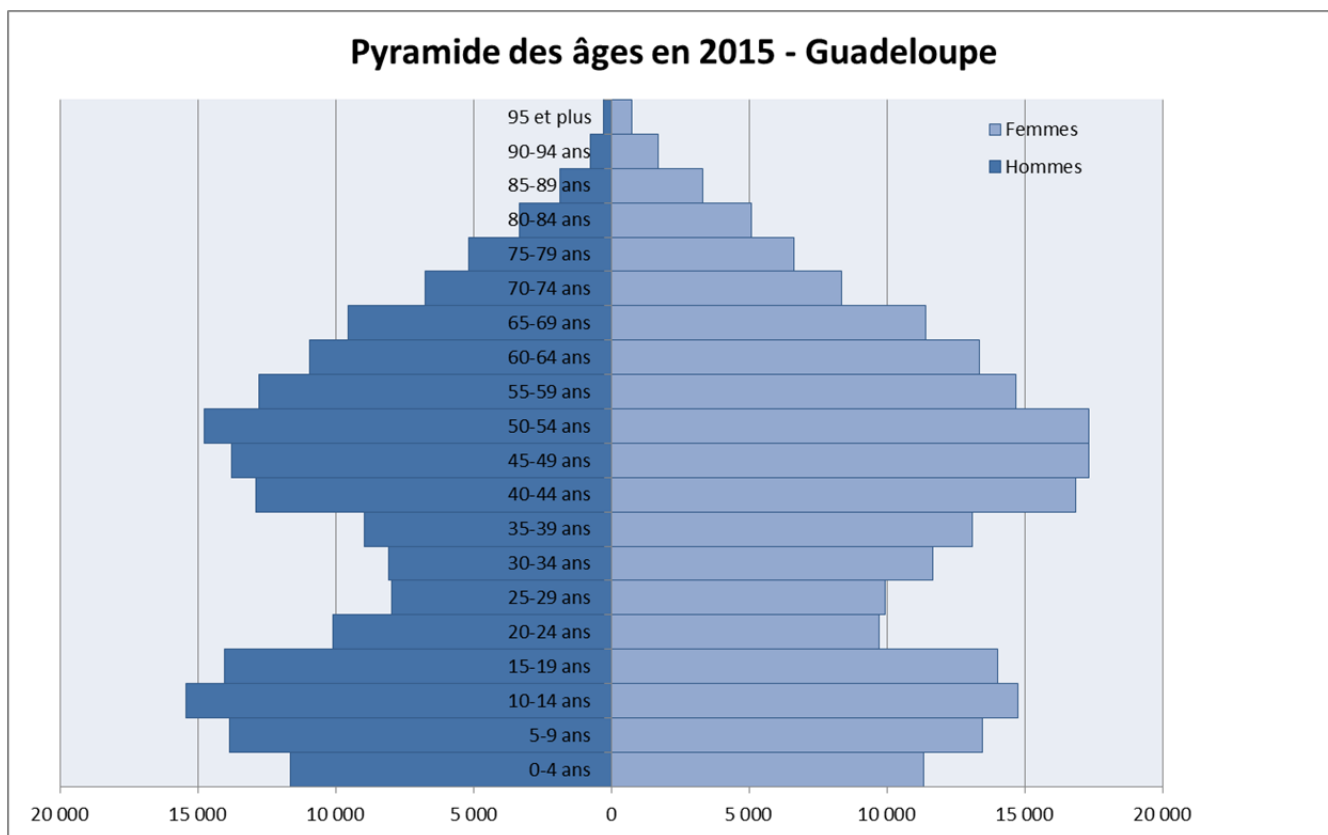
Tableau 2 – Antilles : la répartition des populations par tranche d'âge en 2015 (source Insee)

| Tranches d'âge | 0 à 19 ans | 20 à 39 ans | 40 à 59 ans | 60 à 74 ans | 75 ans et + |
|----------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Guadeloupe | 27,3% | 20,0% | 30,3% | 15,2% | 7,3% |
| Martinique | 24,3% | 19,3% | 31,4% | 16,2% | 8,8% |

- *La pyramides des âges*

- **Guadeloupe**

Graphique 1 – Antilles-Guadeloupe : la pyramide des âges en 2015 (source INSEE)

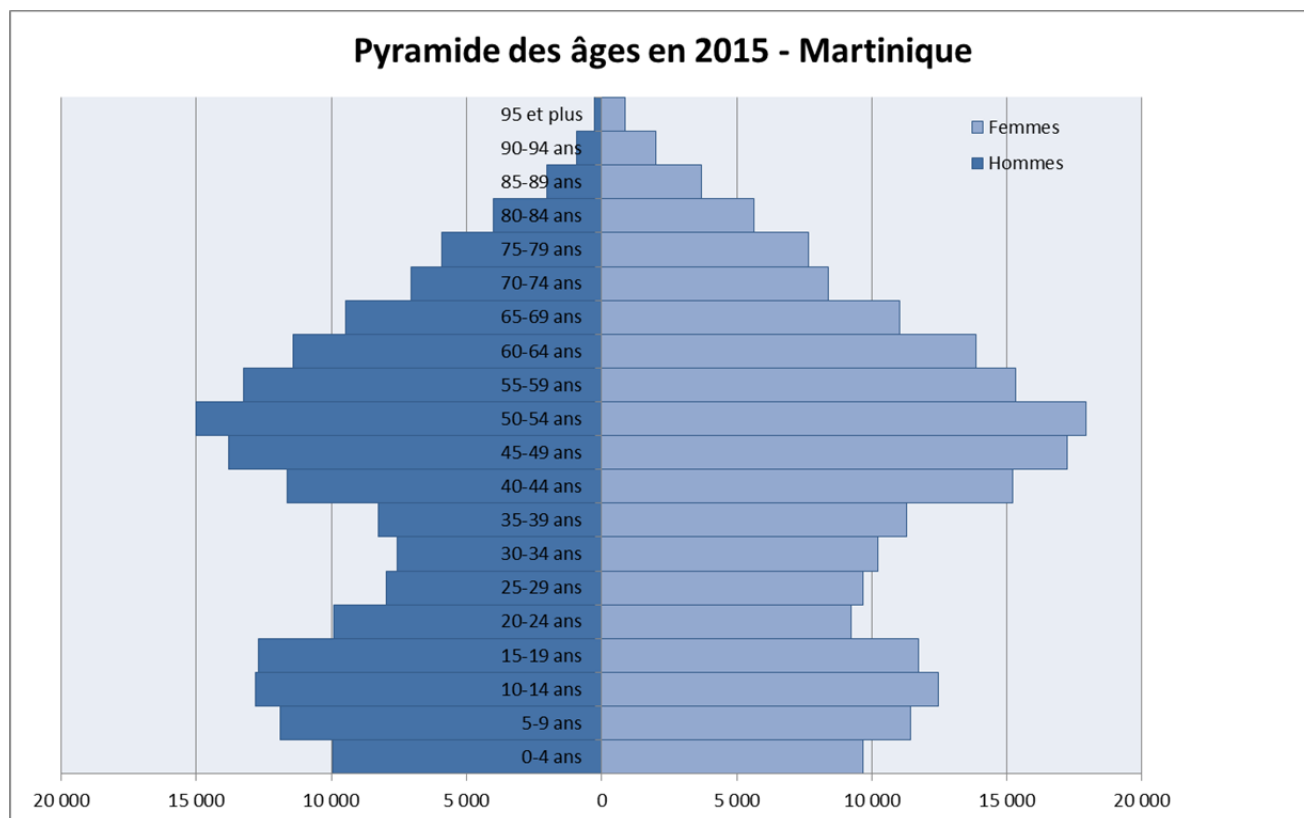


De 2009 à 2014, la Guadeloupe connaît une baisse de sa population (-0,1% par an). Le solde migratoire est déficitaire. La population guadeloupéenne vieillit : l'âge moyen des femmes et des hommes a augmenté de 2 ans entre 2008 et 2013.

Les départs de jeunes âgés de 15 à 29 ans contribuent essentiellement au déficit du solde migratoire. En 2012, un départ sur trois concerne un jeune âgé de 15 à 24 ans, départ lié à la poursuite des études et/ou à la recherche d'un premier emploi. La Guadeloupe compte 69 000 jeunes âgés de 15 à 29 ans alors que 51 000 jeunes guadeloupéens du même âge vivent en métropole, notamment en Île-de-France.

- **Martinique**

Graphique 1bis – Antilles-Martinique : la pyramide des âges en 2015 (source *INSEE*)

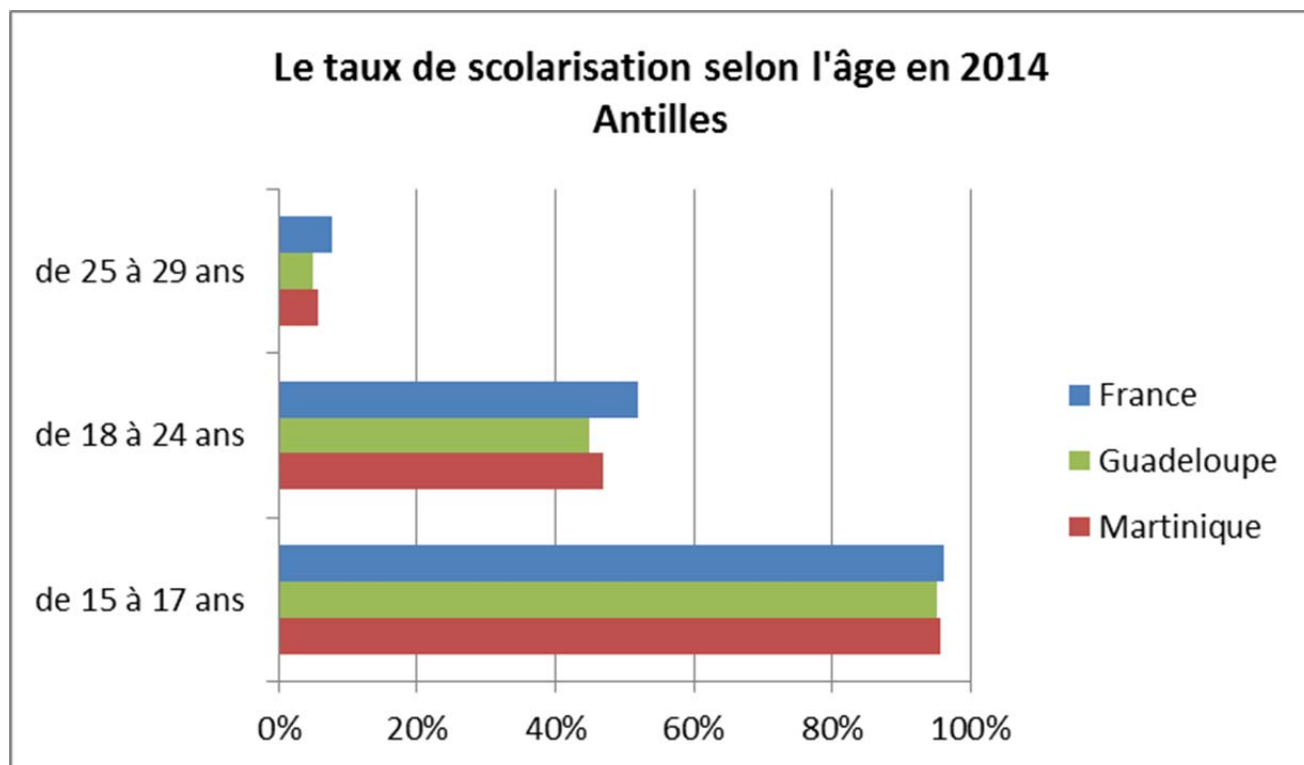


De 2009 à 2014, la Martinique connaît une baisse de sa population (-0,6% par an) : le solde naturel positif ne comble pas le déficit du solde migratoire. La population martiniquaise vieillit : de 1990 à 2014, la part dans la population des moins de 40 ans est passée de 68% à 45% celle des plus de 60 ans a augmenté de 12% à 22%. Les nombreuses émigrations des jeunes Martiniquais, souvent les plus diplômés, sont à l'origine du déficit migratoire.

La population martiniquaise est concentrée sur le centre de l'île.

► L'accès à l'enseignement

Graphique 2 – Antilles : le taux de scolarisation selon l'âge en 2014 (source Insee)



Le niveau de formation générale augmente sur les deux sites. En 2014, la part des diplômés de niveau supérieur représente en Guadeloupe 18,5% de l'ensemble de la population de 15 ans ou plus sortie du système scolaire et 20,2% en Martinique, contre 15,8 % et 17,4% en 2009.

En 2014, la part des jeunes âgés de 20 à 25 ans sortis du système scolaire non diplômés est de 26% en Martinique et 24 % en Guadeloupe (France : 20%).

La maîtrise de la langue pose problème à une partie de la population âgée de 16 à 65 ans. Selon l'enquête INSEE/IVQ 2009, 25% de la population des guadeloupéens sont en situation d'illettrisme, 15 % des 16-29 ans sont en difficulté vis-à-vis de l'écrit. 70% de ces jeunes vient dans une famille où la principale langue utilisée est le créole.

Selon l'enquête INSEE/IVQ effectuée en Martinique en 2014, 13% de la population martiniquaise, âgée de 16 à 65 ans, est en situation d'illettrisme, notamment celle située dans la classe la plus âgée. Ce taux est en baisse de 2 points par rapport à 2006.

Selon l'enquête Journée Défense et citoyenneté (2009-2015), plus de 32% des jeunes antillais de la génération 1992 éprouvent des difficultés en lecture (France : 10,4%).

2. LES ENJEUX SPÉCIFIQUES DES SITES

► Des enjeux géostratégiques

Les enjeux économiques, culturels et scientifiques entraînent la Guadeloupe et la Martinique à se tourner principalement vers la région Caraïbes et l'Amérique du Nord, avec la proximité des États-Unis. Les Caraïbes regroupent 38 territoires et 270 millions d'habitants. Ces territoires sont indépendants ou dépendent d'un pays européen (Royaume-Uni, France, Pays-Bas) ou des États-Unis et génèrent des cultures et des langues différentes auxquelles se rajoute le créole. La Martinique et la Guadeloupe ont demandé le statut de membre associé à l'Organisation des états de la Caraïbe orientale. L'OECD est une organisation anglophone de consultation, de coopération dont les domaines d'activité prioritaires sont actuellement le commerce, le transport, le tourisme durable et la gestion des catastrophes naturelles.

Ces territoires sont, avec la Guyane et Haïti, les seuls représentants de la francophonie, au sein d'un environnement anglophone. D'une manière générale, l'université développe des coopérations avec plusieurs universités de la région Caraïbes et contribue à la diffusion de la langue française au cœur des Amériques.

Elle s'est notamment mobilisée pour aider l'université haïtienne et accueillir les étudiants de l'Institut *Aimé-Césaire* après le séisme de 2010.

► Des cadres institutionnels spécifiques

Chacun de ces territoires est doté d'une forte identité culturelle.

La Guadeloupe est une région monodépartementale administrée par un conseil régional et un conseil départemental. La région Guadeloupe a adopté un schéma d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour la période 2016-2021.

La Martinique s'est, depuis 2015, dotée d'une collectivité territoriale unique cumulant les compétences exercées auparavant par son conseil départemental et son conseil régional.

Elles sont régies par l'article 73 de la Constitution. Leur régime législatif est celui de l'assimilation législative : les lois et règlements y sont applicables de plein droit, même si certaines adaptations sont prévues.

Les Antilles regroupent également les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin dont les établissements scolaires sont placés sous l'autorité de l'académie de Guadeloupe. Il n'existe pas d'enseignement supérieur sur ces territoires.

La création, en 2010, de l'Union des régions Antilles-Guyane (URAG) offre un cadre de concertation entre les Régions Guyane, Martinique et Guadeloupe. Elle comprend également les territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Les régions ont toujours apporté un soutien important à la recherche. La démarche d'identification de domaines d'intérêt commun pourra renforcer le poids des régions et collectivités auprès des instances nationales. Sur le plan opérationnel, la concertation au sein de l'URAG devrait permettre améliorer le taux de succès des établissements et des équipes aux appels à projets nationaux et européens.

Au titre des régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne, la Martinique et la Guadeloupe bénéficient d'un financement spécifique visant un rattrapage économique rapide. Elles s'est vu confier, pour la programmation des fonds européens 2014-2020, la gestion des fonds du FEDER et d'une partie du FSE.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les pôles universitaires de la Guadeloupe et de la Martinique constituent l'université des Antilles après la transformation du pôle de Guyane en université de plein exercice.

B. ETAT DES LIEUX

1. LES INSTITUTIONS, LES RESSOURCES HUMAINES, LA DOCUMENTATION

La création de deux universités distinctes en 2015 : l'université des Antilles et l'université de Guyane.

L'enseignement supérieur aux Antilles est réparti sur 2 territoires distincts et sur une vingtaine de sites. En Guadeloupe, le principal site est Pointe-à-Pitre qui accueille 67% des étudiants de l'île. En Martinique, le principal site est Fort-de-France-Schœlcher qui concentre 89% des étudiants.

La recherche scientifique s'appuie sur l'Université des Antilles et la présence de nombreux organismes de recherche sur les pôles de Guadeloupe et de Martinique.

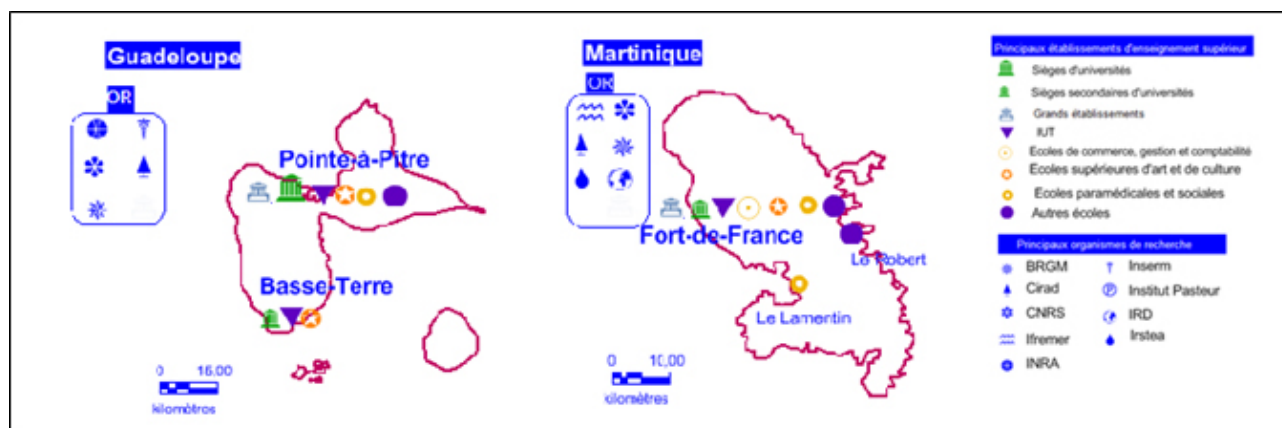
La diversité de formations offertes aux étudiants antillais est équilibrée entre les deux pôles.

En 2015, la part des enseignants du secondaire qui représente 22 % des enseignants et enseignants-chercheurs permanents de l'Université des Antilles est plus importante qu'au niveau national (19%).

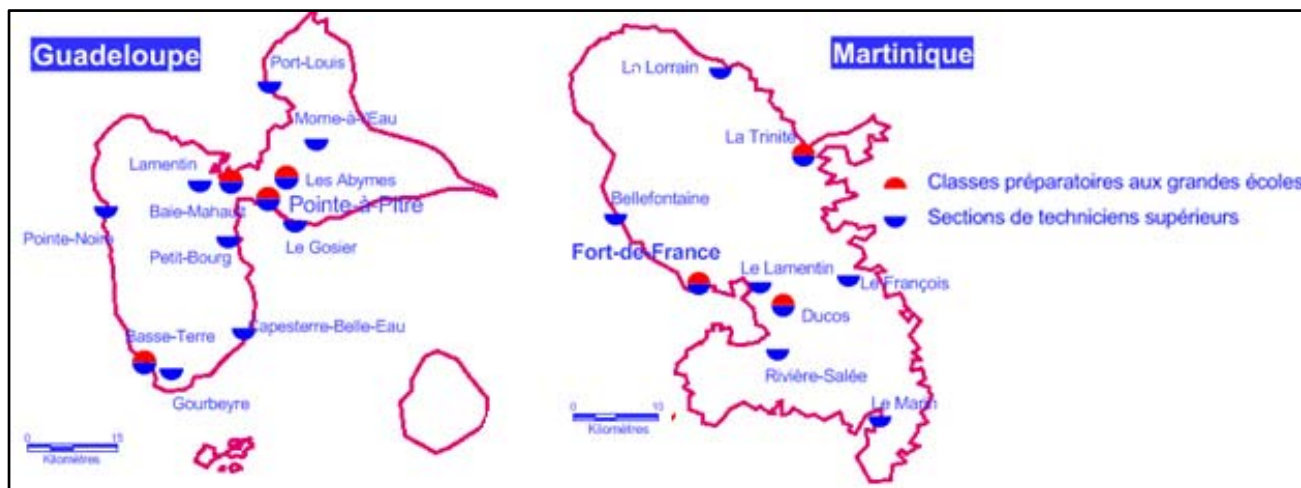
L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

► Les principales implantations géographiques

Carte 2 – Antilles : les implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche



Carte 3 - Antilles : les implantations des sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)



► Les principaux opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

La loi du 27 juin 2015 transforme l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles. Celle-ci comprend deux pôles, un en Guadeloupe et un en Martinique. Les services qui composent l'administration générale sont situés au siège de l'université sur le campus de Fouillole en Guadeloupe.

- **Université des Antilles**

- 6 UFR
 - Sciences exactes et naturelles (Guadeloupe, Martinique)
 - Sciences juridiques et économiques (Guadeloupe)
 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Guadeloupe)
 - Médecine (Guadeloupe, Martinique) ; la PACES est également partagée avec l'université de la Guyane
 - Lettres et sciences humaines (Martinique)
 - Droit et économie (Martinique)
- 2 sites IUT : les formations de l'IUT implantées à Saint-Claude en Guadeloupe et à Schoelcher en Martinique n'ont pas vocation à rester rattachées à l'IUT de Kourou. Les diplômes préparés sont :
 - Gestion des entreprises et des administrations (Guadeloupe)
 - Génie biologique option Agro-alimentaire (Guadeloupe)
 - Gestion Logistique et Transports (Martinique)
 - Hygiène, Sécurité et Environnement (Martinique)
- Institut d'études judiciaires (Martinique)
- Institut de préparation de l'administration générale (Martinique)
- Institut caribéen d'études francophones et interculturelles (Martinique)
- 2 Espé (Guadeloupe, Martinique)
- Institut de recherche sur l'enseignement en mathématiques (Guadeloupe, Martinique)

- **Les grands établissements**

- **IPGP** : observatoire volcanique de l'Institut de physique du Globe de Paris (Guadeloupe et Martinique à travers l'Observatoire de volcanologie et de sismologie - OVSM)
- **Conservatoire national des Arts et métiers - CNAM** (Guadeloupe, Martinique)

- **Les organismes et instituts de recherche**

- **CNRS** : Centre national de recherche scientifique
- **INRA** : Institut national de la recherche agronomique

- **INSERM** : Institut national de la santé et de la recherche médicale (Guadeloupe)
- **IRD** : Institut de recherche pour le développement (Martinique)
- **IRSTEA** : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Martinique)
- **BRGM** : Bureau de recherches géologiques et minières
- **CIRAD** : Centre international de recherche agronomique pour le développement, Institut français de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud et de l'outre-mer français
- **IFREMER** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Martinique)
- **Institut Pasteur** (Guadeloupe)

- ***Les écoles de commerce (établissements privés dépendant du ministère chargé de l'industrie et du commerce)***

ESCAG : École supérieure de commerce Antilles-Guyane (Guadeloupe)

EIAM-EGC : École de gestion et de commerce (Martinique), sous tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique

- ***Les autres écoles et Instituts***

IRVAM : Institut régional d'art visuel de la Martinique (ministère chargé de la culture)

École de formation artistique « Académie de danse », école privée à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe (ministère chargé de la culture)

ISCA : Institut supérieur Caraïbes, école privée post Bac (STS, CPGE) en Martinique

CFTS : Centre de formation des travailleurs sociaux en Guadeloupe (établissement privé, ministère chargé de la santé)

École d'infirmiers à Fort-de-France (Martinique) (ministère chargé de la santé)

- ***Les centres hospitaliers et autres établissements de santé***

CHU à Fort-de-France (Martinique) et Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

- ***Les établissements de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI)***

Martinique : Le Carbet des sciences

Guadeloupe : L'Archipel des sciences

LES PERSONNELS

Le décret de création de l'université de la Guyane prévoit que les personnels de l'Université des Antilles-Guyane qui exercent sur le pôle guyanais sont affectés à la nouvelle université sous réserve de leur accord. Les personnels exerçant sur les pôles antillais ont la possibilité d'être affectés, à leur demande, au nouvel établissement. L'ensemble des données ne sont pas disponibles selon leur nouveau lieu d'affectation. Les données relatives aux ressources humaines sont donc généralement celles de l'Université des Antilles-Guyane.

► Les personnels enseignants

Tableau 3 – Antilles-Guyane : les effectifs de personnels 2015-2016 (source DGRH A1-1)

| Effectifs | Enseignants | BIATSS | Total | % enseignants | % BIATSS |
|-----------------|-------------|--------|---------|---------------|----------|
| Antilles-Guyane | 596 | 541 | 1 137 | 52,4% | 47,6% |
| Outre-Mer | 1 288 | 1 373 | 2 661 | 48,4% | 51,6% |
| France | 103 756 | 93 268 | 197 024 | 52,7% | 47,3% |

Graphique 3 – Antilles-Guyane : la répartition des effectifs d'enseignants titulaires permanents par grande discipline en 2015-2016 (source DGRH-A1-1)

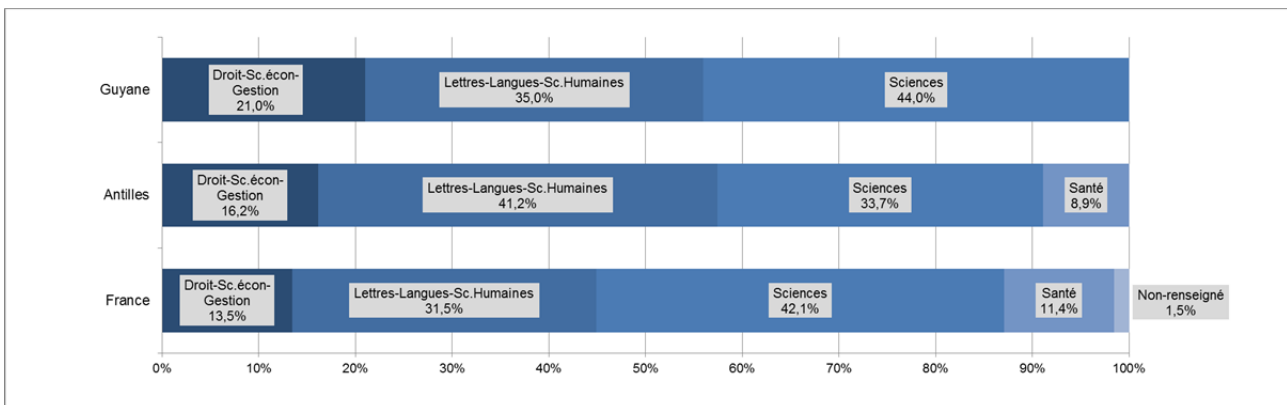


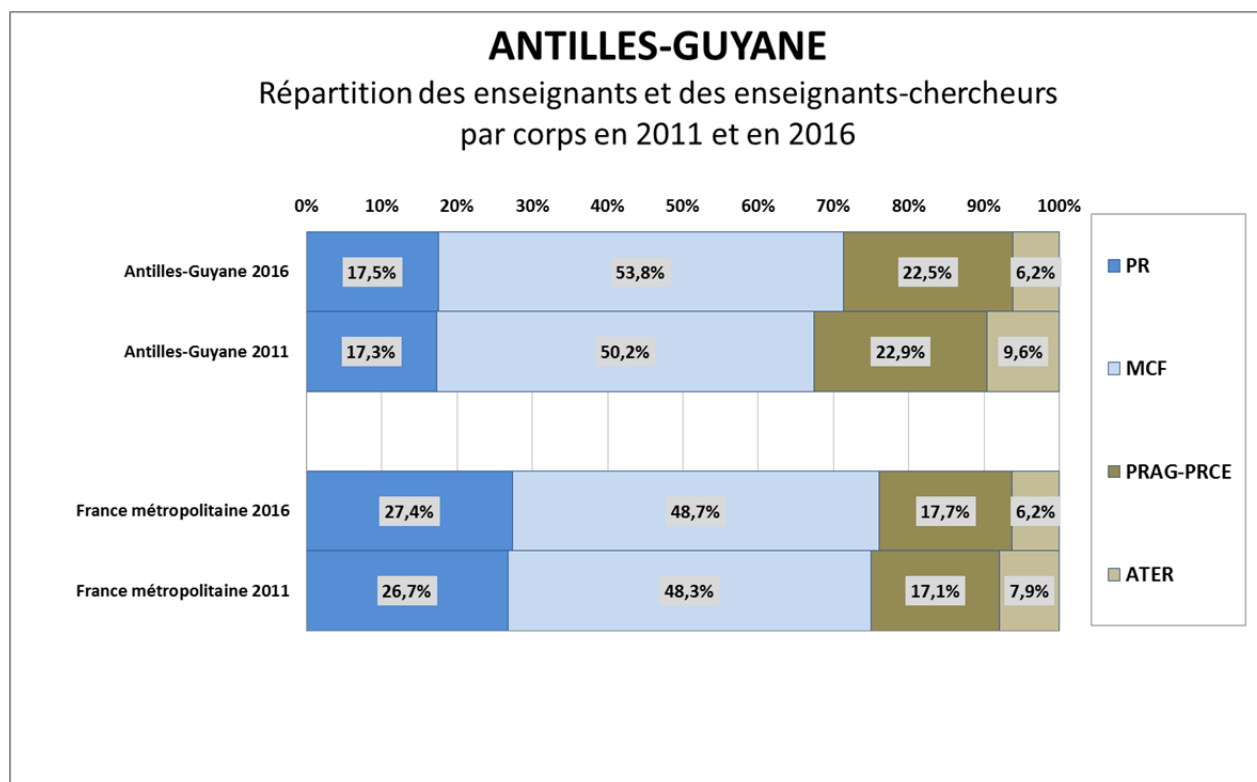
Tableau 4 – Antilles-Guyane : les effectifs d'enseignants par corps en 2015-2016 (source DGRH A1-1)

| Effectifs | PR | MCF | 2 nd degré | Doctorants contractuels | ATER | Autres | Total |
|----------------------|--------|--------|-----------------------|-------------------------|-----------|-----------|--------|
| Antilles-Guyane | 88 | 270 | 113 | 26 | 31 | 60 | 588 |
| <i>dont Antilles</i> | 82 | 209 | 80 | <i>nd</i> | <i>nd</i> | <i>nd</i> | 371 |
| Outre-Mer | 212 | 589 | 271 | 55 | 56 | 83 | 1 268 |
| France | 20 252 | 36 184 | 13 202 | 14 971 | 4 616 | 7 352 | 96 579 |

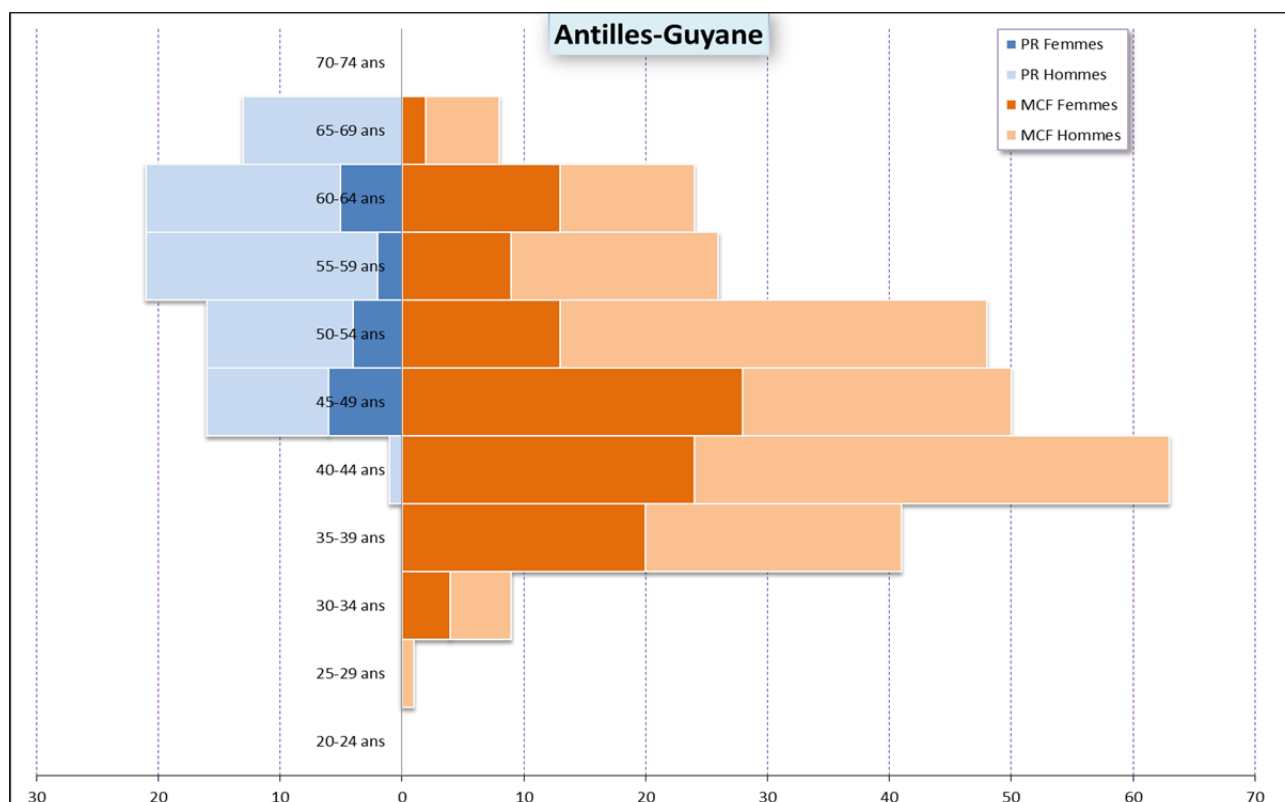
nd : non déterminé

2,4% des enseignants-chercheurs sont de nationalité étrangère (OM : 4,6% ; France : 9,3%). En 2015-2016, les Antilles ne comptent qu'un seul étranger dans la population des professeurs. 29 enseignants hospitalo-universitaires sont présents en Antilles-Guyane en 2015-2016.

Graphique 4 – Antilles-Guyane : l'évolution de 2011 à 2016 des effectifs enseignants par corps (source DGRH A1-1)



Graphique 5 – Antilles-Guyane : la population des enseignants-chercheurs : la pyramide des âges et la parité en 2015-2016



Les enseignants d'Antilles-Guyane sont en moyenne 19 mois plus âgés que la moyenne nationale. Cette différence est plus forte dans la population des maîtres de conférences qui est plus âgée de 2 ans et 5 mois. Le taux de féminisation des personnels enseignants est équivalent à la moyenne nationale (38,2%, France : 38,6%) mais il est inférieur de près de -5 points parmi les professeurs (19,3%, France : 24,1%).

► Le recrutement des enseignants

Tableau 5 – Antilles-Guyane : l'endorecrutement dans les établissements d'enseignement supérieur entre 2011 et 2016 (source DGRH A1-1)

| Établissements | Maîtres de conférences | | Professeurs des universités | |
|-----------------|------------------------------|------------------------|------------------------------|------------------------|
| | Nombre total de recrutements | Taux d'endorecrutement | Nombre total de recrutements | Taux d'endorecrutement |
| Antilles-Guyane | 87 | 24,1% | 27 | 48,1% |
| Outre-Mer | 192 | 26,6% | 82 | 61,0% |
| France | 11 124 | 21,9% | 5 364 | 44,8% |

► Les personnels BIATSS

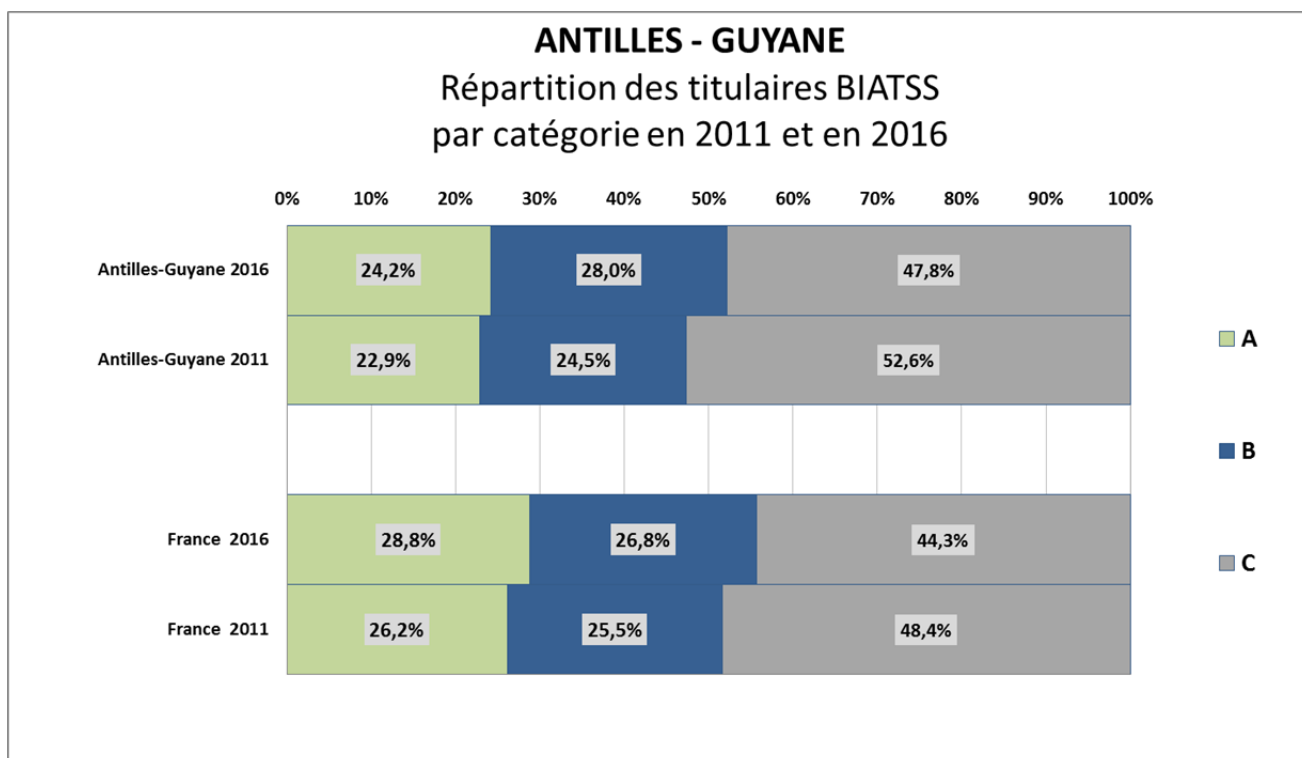
Tableau 6 – Antilles-Guyane : les effectifs de personnels BIATSS par filière en 2015-2016 (source DGRH A1-1)

| Effectifs | Administrative | Sociale et santé | Ouvrière | ITRF | Bibliothèque | Total |
|-----------------|----------------|------------------|----------|--------|--------------|--------|
| Antilles-Guyane | 81 | 4 | 1 | 410 | 45 | 541 |
| Outre-mer | 223 | 9 | 2 | 1 028 | 111 | 1 373 |
| France | 14 291 | 960 | 161 | 72 541 | 5 315 | 93 268 |

Tableau 7 – Antilles-Guyane : les effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie sur la période 2011-2016 (source DGRH A1-1)

| Effectifs BIATSS | 2011 | | | | 2016 | | | |
|------------------|-------------|-------------|-------------|--------|-------------|-------------|-------------|--------|
| | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Total | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | Total |
| Antilles-Guyane | 88 | 94 | 202 | 384 | 94 | 109 | 186 | 389 |
| Outre-mer | 199 | 201 | 357 | 757 | 264 | 268 | 390 | 922 |
| France | 14 185 | 13 817 | 26 223 | 54 225 | 16 176 | 15 065 | 24 890 | 56 131 |

Graphique 6 – Antilles-Guyane : l'évolution des effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie sur la période 2011-2016 (source DGRH A1-1)



L'OFFRE DOCUMENTAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tableau 8 – Antilles-Guyane : l'offre documentaire globale en 2014 (source Enquête statistique des bibliothèques universitaires - ESGBU)

| Offre globale | Antilles-Guyane | Moyenne nationale | Maximum | Minimum |
|--|-----------------|-------------------|------------|---------|
| Nombre de places de travail | 1 323 | 4 268 | 14 007 | 168 |
| Nombre d'entrées | NC | 2 090 826 | 7 150 774 | 75 895 |
| Disponibilité des places de travail | 257h | 222h | 635h | 109h |
| Nombre de prêts | 1 332 592 | 3 024 023 | 10 094 515 | 15 111 |
| Offre de documents (en mètres linéaires) | 9 069 | 45 028 | 130 384 | 1 827 |

L'université Antilles-Guyane a été scindée au 1^{er} janvier 2015 pour créer deux entités distinctes, l'université des Antilles et celle de la Guyane. Cependant, les chiffres utilisés ici datant de 2014, nous ne disposons pas du détail de chacun des deux sites. C'est pourquoi, ils sont présentés ensemble.

Le nombre de places offertes est satisfaisant, avec un total de 1 323 places pour 12 348 étudiants en licence et master. On note également un très bon taux de disponibilité de place de 257h par étudiant et par an. Les usagers utilisent largement la documentation électronique : les prêts de ces ressources représentent en effet 90,5% du total des prêts, contre 9,5% pour les prêts sur support.

2. LE POTENTIEL DE FORMATION

La Guadeloupe connaît, en 2016, le taux de réussite le plus élevé des sites d'Outre-mer au bac général (93,3%) et le plus élevé au niveau national pour le bac technologique (94,7%). Le taux de réussite des bacheliers professionnels en Martinique est le plus élevé au niveau ultramarin (81,7%).

En 2016, 44,5% des 9 470 bacheliers antillais ont obtenu un bac général, en 2016 (France : 51,6%).

Le tiers des bacheliers antillais s'inscrivant à l'université, en 2014, sont issus des filières technologiques et professionnels (France : 22%).

29% des néo-bacheliers antillais s'inscrivant à l'université, en 2014-2015, choisissent une université métropolitaine, notamment en Occitanie.

Les effectifs de l'enseignement supérieur antillais atteint près de 9 500 étudiants en Guadeloupe et 8 250 étudiants en Martinique.

La dynamique démographique universitaire est négative en Martinique (-8,5%) et positive en Guadeloupe (+8,9% ; France : +6,3%), entre 2010 et 2014.

La part des effectifs étudiants en BTS est en Martinique presque 3 fois plus importante qu'au niveau national (29,7%) et plus du double en Guadeloupe (20,9% ; France : 10,4%). La part des étudiants en CPGE aux Antilles représente 4,8% des effectifs (France : 3,4%).

L'université des Antilles accueille 10 794 étudiants en 2014-2015, soit 61% des étudiants antillais.

Les étudiants accueillis sur le pôle universitaire Guadeloupe étudient majoritairement le Droit et les Sciences économiques (32,5%) ; en Martinique, ils sont inscrits principalement en Lettres, langues et sciences humaines (42,8%).

L'université a diplômé près de 1 300 étudiants en 2014, dont 52% en licence.

La formation doctorale de l'Université des Antilles s'organise autour de deux écoles doctorales pluridisciplinaires.

L'offre de formation universitaire en médecine est organisée avec la Guyane.

► Les effectifs et le taux de réussite par type de baccalauréat

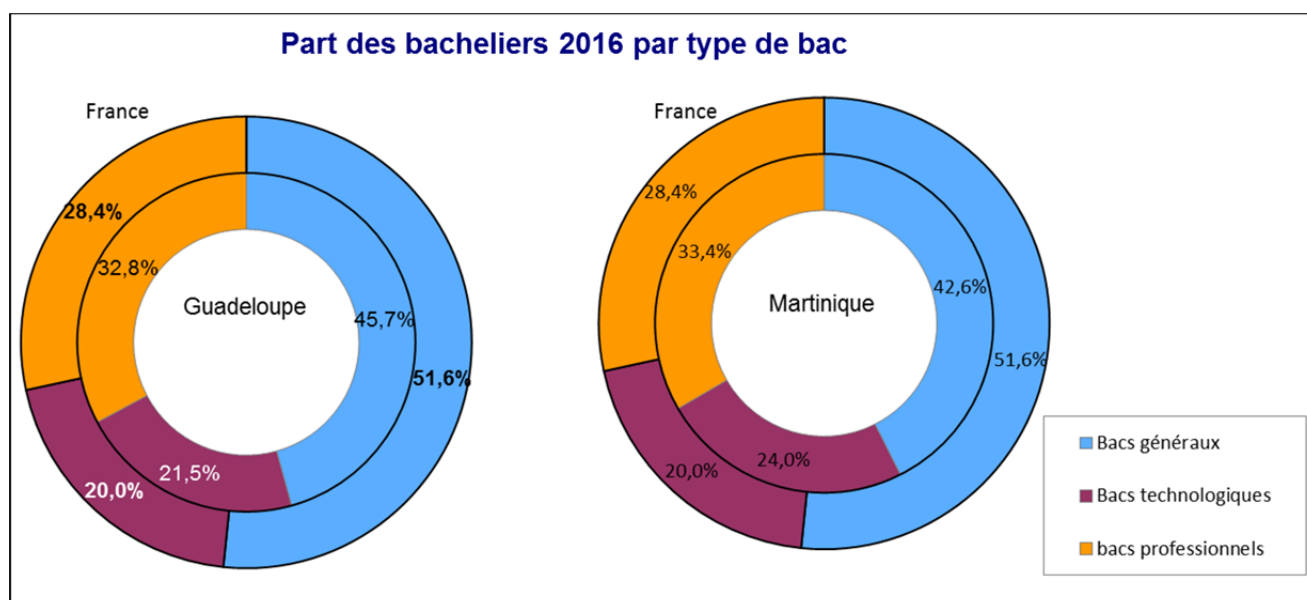
Tableau 9 – Antilles : le nombre de candidats admis et taux de réussite par type de bac, session 2016 (source Depp)

| | Bac général | | Bac technologique | | Bac professionnel | | Total | |
|------------|-------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|---------|------------------|
| | Admis | Taux de réussite | Admis | Taux de réussite | Admis | Taux de réussite | Admis | Taux de réussite |
| Guadeloupe | 2 445 | 93,3% | 1 150 | 94,7% | 1 756 | 80,4% | 5 351 | 88,9% |
| Martinique | 1 753 | 91,6% | 990 | 91,4% | 1 375 | 81,7% | 4 118 | 88,0% |
| Outre-mer* | 10 922 | 90,1% | 5 957 | 84,6% | 7 647 | 77,1% | 24 526 | 84,3% |
| France | 327 078 | 91,5% | 126 578 | 90,7% | 179 841 | 82,5% | 633 497 | 88,6% |

*hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie

En Guadeloupe, le taux de réussite au bac a augmenté de +8,7 points (France : +4,1 points) depuis 2012 (80,2%). En Martinique, le taux de réussite a augmenté de +8,3 points (taux de réussite 2012 : 79,7%).

Graphique 7 – Antilles : la répartition des admis 2016 par type de baccalauréat (source Sies)



► Les bacheliers et leur poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur

Tableau 10 – Antilles : la répartition des nouveaux bacheliers inscrits en université par type de baccalauréat en 2014-2015 (source Sies)

| Type de baccalauréat | Général | Technologique | Professionnel | Total |
|-----------------------|---------|---------------|---------------|-------|
| Effectifs Guadeloupe | 1 066 | 315 | 253 | 1 634 |
| Proportion Guadeloupe | 65,2% | 19,3% | 15,5% | 100% |
| Effectifs Martinique | 565 | 151 | 75 | 791 |
| Proportion Martinique | 71,4% | 19,1% | 9,5% | 71,4% |
| Proportion Outre-mer | 61,6% | 22,4% | 16,0% | 100% |
| Proportion France | 77,7% | 16,0% | 6,3% | 100% |

En 2014, le taux de poursuite d'études des néo-bacheliers guadeloupéens atteint 70,4% pour l'ensemble des bacs et celui des martiniquais 69,3% (France : 71,7%). 41,1% des néo-bacheliers guadeloupéens et 31,5% des néo-bacheliers martiniquais poursuivent leurs études en université (France : 40,9%).

► Une évolution de la population étudiante moins dynamique qu’au niveau national

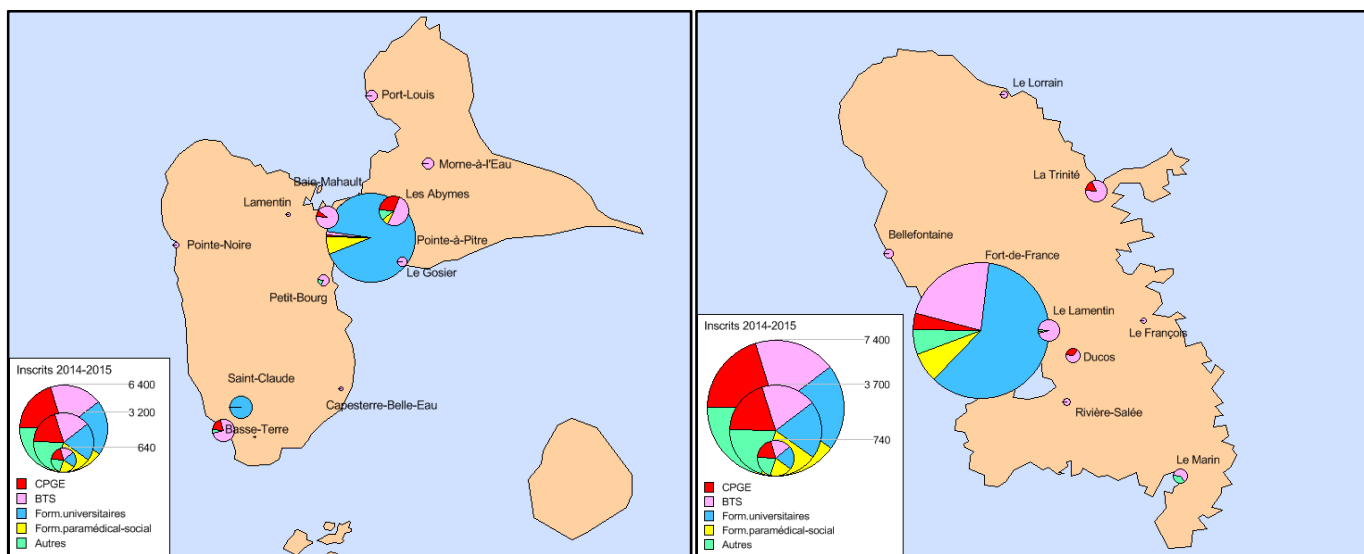
Tableau 11 – Antilles : les effectifs d’inscrits dans l’enseignement supérieur et à l’université en 2014-2015 (source Sies)

| | Inscrits dans l’enseignement supérieur | | | Inscrits à l’université | | |
|------------|--|---------------------|-------|-------------------------|---------------------|-------|
| | Effectifs | Évolution 2010-2014 | Poids | Effectifs | Évolution 2010-2014 | Poids |
| Guadeloupe | 9 466 | +8,2% | 18,7% | 6 400 | +8,9% | 19,1% |
| Martinique | 8 243 | +2,8% | 16,2% | 4 394 | -8,5% | 13,1% |
| Outre-mer | 50 745 | +12,5% | 100% | 33 580 | +12,0 % | 100% |

Les effectifs ultra-marins de l’enseignement supérieur représentent 2 % du poids national. La part nationale des étudiants inscrits dans une université ultra-marine est de 2,2%. Au niveau national, les effectifs des étudiants inscrits dans l’enseignement supérieur ont évolué de +6,5%, entre 2010 et 2014, et de +6,3% dans les universités.

► La répartition géographique des étudiants

Carte 4 – Antilles : la répartition des effectifs d’inscrits dans l’enseignement supérieur sur les sites par grand type de formation en 2014-2015 (source Sies)

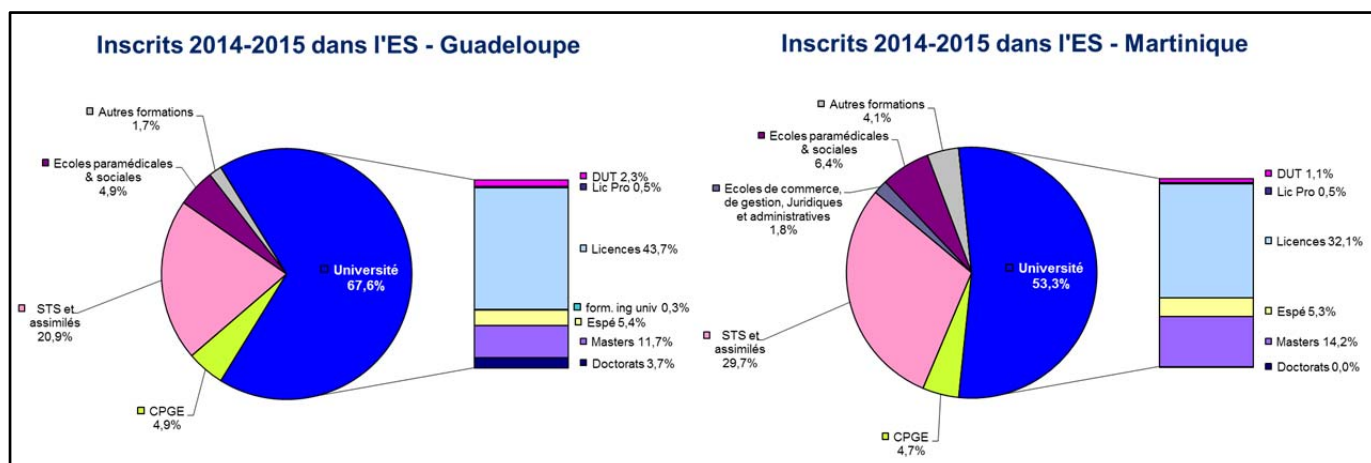


► L’offre de formation dans l’enseignement supérieur

En 2014-2015, les formations d’enseignement supérieur aux Antilles accueillent 17 709 étudiants, dont 9 446 en Guadeloupe et 8 243 en Martinique.

En 2014, l’Université des Antilles compte 10 794 étudiants et accueille 62% des étudiants des Antilles.

Graphique 8 – Antilles : la répartition de l'ensemble des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur en 2014-2015 (source Sies)



- **Les CPGE**

4,8% des étudiants antillais sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles. Cette proportion est supérieure à celle observée à la moyenne nationale (3,4%) et à la moyenne ultra-marine (3,8%). Ces classes préparatoires se situent à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) et Fort-de-France (Martinique).

- **Les écoles de commerce et les écoles juridiques et administratives**

En 2014-2015, 151 étudiants sont inscrits en écoles de commerce en Martinique, soit 35 % des effectifs ultra-marins.

- **Une formation d'ingénieur**

L'Université des Antilles est habilitée par la Commission des titres d'ingénieur à délivrer deux spécialités : matériaux et systèmes énergétiques.

► **L'enseignement privé**

Tableau 12 - Antilles : les effectifs étudiants dans les établissements privés en 2014-2015 (Source : Sies)

| | CPGE | STS | Commerce | Art et architect. | Param. social | Divers | Total |
|--|-------|-------|----------|-------------------|---------------|--------|-------|
| Guadeloupe | 43 | 465 | - | 8 | 150 | - | 666 |
| Part du privé sur le total des inscrits du site | 9,2% | 23,5% | - | 100% | 25,9% | - | 7,0% |
| Martinique | - | 725 | 151 | - | 207 | 63 | 1 146 |
| Part du privé sur le total des inscrits du site | - | 29,9% | 100% | - | 33,2% | 44,7% | 13,9% |
| France | 16,8% | 32,9% | 98,0% | 38,9% | 40,7% | 76,9% | 17,7% |

► Les effectifs universitaires par grande discipline

Tableau 13 – Antilles : la répartition des étudiants inscrits en université par grande discipline en 2014-2015 (source Sies)

| Grandes disciplines | Droit Sciences éco AES | ALLSH | Santé | Sciences | STAPS | Total |
|-----------------------|------------------------------|-------|-------|----------|-------|-------|
| Effectifs Guadeloupe | 2 077 | 1 236 | 1 230 | 1 313 | 544 | 6 400 |
| Proportion Guadeloupe | 32,5% | 19,3% | 19,2% | 20,5% | 8,5% | 100% |
| Effectifs Martinique | 1 293 | 1 879 | 752 | 470 | - | 4 394 |
| Proportion Martinique | 29,4% | 42,8% | 17,1% | 10,7% | - | 100% |
| Proportion Outre-mer | 33,5% | 33,6% | 10,3% | 18,3% | 4,3% | 100% |
| Proportion France | 29,1% | 31,6% | 14,3% | 21,8% | 3,2% | 100% |

Tableau 14 – Antilles : les effectifs étudiants inscrits en université, par cursus en 2014-2015 (source Sies)

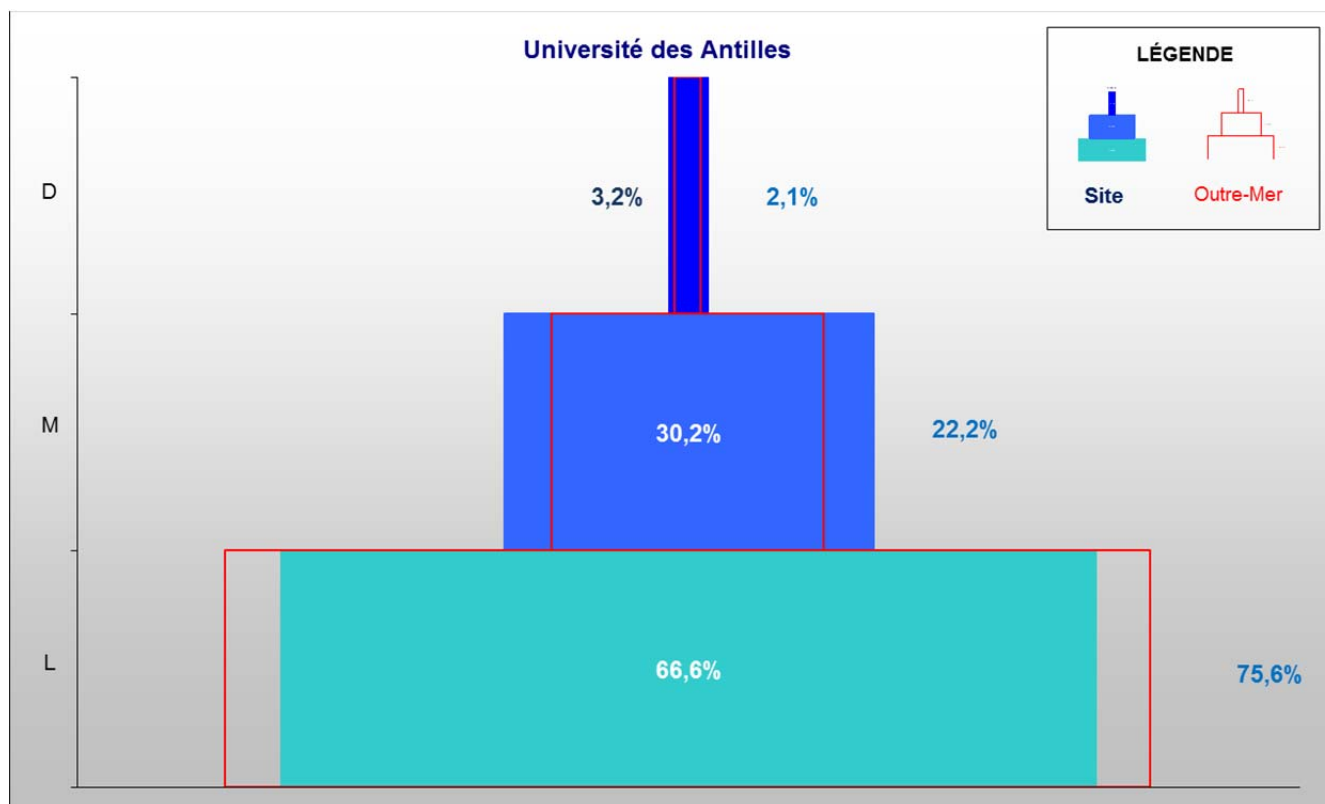
| Cursus | L | M | D | Total |
|-----------------------|-------|-------|------|-------|
| Effectifs Guadeloupe | 4 408 | 1 646 | 346 | 6 400 |
| Proportion Guadeloupe | 68,9% | 25,7% | 5,4% | 100% |
| Effectifs Martinique | 2 780 | 1 614 | - | 4 394 |
| Proportion Martinique | 63,3% | 36,7% | - | 100% |
| Proportion Outre-mer | 75,7% | 22,2% | 2,1% | 100% |
| Proportion France | 60,2% | 35,8% | 4,0% | 100% |

L'ensemble des étudiants en doctorat des universités des Antilles et de Guyane sont comptabilisés sur le site guadeloupéen qui accueille l'école doctorale. En 2016, l'université de Guyane a inauguré sa propre école doctorale qui accueillait 63 doctorants.

L'Université des Antilles compte 10 794 étudiants en 2014-2015. Entre 2010 et 2014, la population universitaire présente sur les pôles des Antilles a augmenté de +1,1%.

► Les formations universitaires

Graphique 9 – Antilles : la répartition des effectifs universitaires sur les pôles de Guadeloupe et Martinique par niveau en 2014-2015 comparée à la répartition des universités ultra-marines (source Sies)



• Les licences

Tableau 15 – Antilles : la répartition des étudiants inscrits en licence en 2014-2015 par grande discipline (source Sies)

| | Droit, Sciences éco, AES | ALLSH | Sciences | STAPS | Total |
|----------------------|--------------------------|-------|----------|-------|-------|
| Effectifs Guadeloupe | 1 557 | 367 | 934 | 519 | 3 377 |
| Effectifs Martinique | 900 | 802 | 393 | - | 2 095 |
| Effectifs Antilles | 2 457 | 1 169 | 1 327 | 519 | 5 472 |
| Proportion Antilles | 44,9% | 21,4% | 24,2% | 9,5% | 100% |
| Proportion France | 32,0% | 41,7% | 20,0% | 6,3% | 100% |

Les effectifs en licence ont baissé de -13% aux Antilles entre 2010-2011 et 2014-2015 (France : +8,4%). Le pôle de Martinique a vu sa population d'étudiant en licence baisser de -22% (Guadeloupe : -6%).

L'Université des Antilles accueille 52 étudiants en licence professionnelle sur le pôle de Guadeloupe et 43 sur le pôle martiniquais.

L'université a diplômé 685 étudiants en licence en 2014 et 71 en licence professionnelle.

- **Les masters**

Tableau 16 – Antilles : la répartition des effectifs de master par grandes disciplines en 2014-2015 (source Sies)

| | Droit, Sciences éco, AES | ALLSH | Sciences | STAPS | Total |
|----------------------|--------------------------|-------|----------|-------|-------|
| Effectifs Guadeloupe | 198 | 350 | 131 | 14 | 693 |
| Effectifs Martinique | 225 | 593 | - | - | 459 |
| Effectifs Antilles | 423 | 943 | 131 | 14 | 1 511 |
| Proportion Antilles | 28,0% | 62,4% | 8,7% | 0,9% | 100% |
| Proportion France | 34,6% | 42,8% | 20,3% | 2,3% | 100% |

Entre 2010 et 2014, le nombre d'étudiants inscrits à l'université en niveau M a baissé de 25% (France : +3,6%). 237 étudiants ont été diplômés en master en 2014 sur le site guadeloupéen et 271 en Martinique.

► **La formation doctorale**

L'ensemble des étudiants en doctorat des universités des Antilles et de Guyane sont comptabilisés, en 2014-2015, sur le site guadeloupéen qui accueille l'école doctorale.

Tableau 17 – Antilles : la répartition des effectifs de doctorants par grandes disciplines en 2014 (source SIES)

| Grandes disciplines | Droit, Sciences po., Sciences éco. | ALLSH | Sciences, STAPS et Santé | Total |
|---------------------|------------------------------------|-------|--------------------------|-------|
| Antilles-Guyane | 82 | 131 | 125 | 338 |
| Proportion | 24,3% | 38,8% | 37,0% | 100% |
| Proportion France | 18,1% | 33,9% | 48,1% | 100% |

Entre 2010 et 2014, le nombre de doctorants a augmenté de près de +10%, alors que la tendance nationale est inversée (-6%). En 2014, 32 étudiants ont soutenu leur thèse.

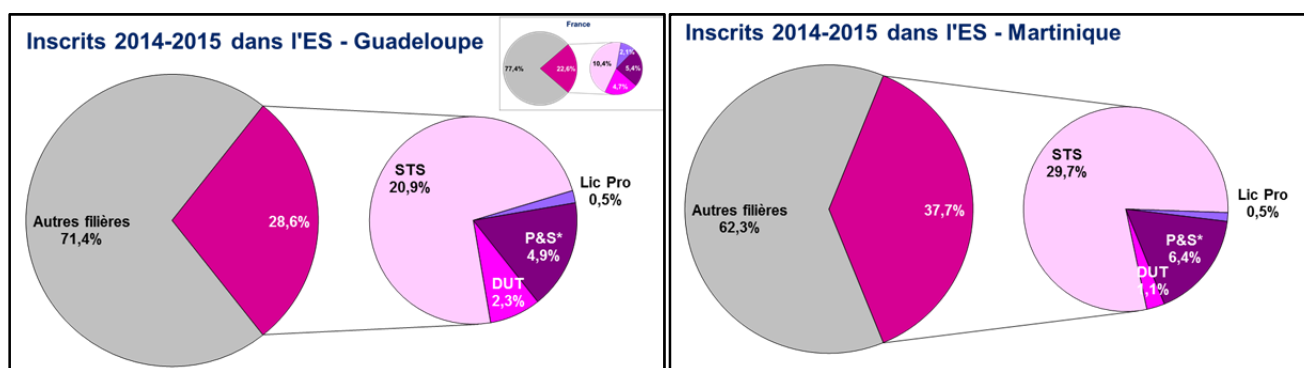
- **L'organisation de la formation doctorale**

Tableau 18 – Antilles : les écoles doctorales en 2017 (source DGESIP)

| Écoles doctorales | Établissements accrédités |
|---|---------------------------|
| Milieu insulaire tropical : dynamiques de développement, sociétés, patrimoine et culture dans l'espace Caraïbes-Amériques | Université des Antilles |
| Milieu insulaire tropical à risques : protection, valorisation, santé et développement | Université des Antilles |

► Les formations courtes professionnelles

Graphique 10 – Antilles : la répartition des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur entre les formations générales et les formations professionnelles de bac+2 et bac+3 en 2014-2015 (source Sies)



En 2014-2015, on compte 4 428 inscrits dans les STS et assimilés, ce qui représente 25% des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur aux Antilles et plus du double des étudiants inscrits en STS en France (10,4%).

L'IUT de Guadeloupe (Génie biologique et Gestion des entreprises et des administrations) compte 217 étudiants, et l'IUT de Martinique (Gestion logistique et transport, Hygiène, sécurité, environnement) 89 étudiants.

► Les formations de santé

Tableau 19 - Antilles-Guyane : les études de santé en 2014-2015 (source Sies)

| | PACES | Étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, sage-femme, ou pharmacie (fixés par arrêtés du 29 décembre 2014) | | | | |
|------------------------|-------|---|-------------|-----------|------------|-------|
| | | Médecine | Odontologie | Pharmacie | Sage-femme | Total |
| Antilles-Guyane | 1 031 | | | | | |
| dont : | | | | | | |
| - Guadeloupe | 576 | 100 | 11 | 5 | 24 | 140 |
| - Martinique | 392 | | | | | |
| - Guyane | 63 | | | | | |
| Outre-mer | 2 099 | 210 | 28 | 16 | 63 | 317 |

Les effectifs des formations de santé en 2014-2015 sont disponibles uniquement sur le périmètre Antilles-Guyane.

La PACES est organisée sur les 2 pôles de l'Université des Antilles et l'université de Guyane. Les étudiants peuvent suivre sur place la 3^{ème} année de médecine en Guadeloupe. La poursuite des études de médecine s'effectue en métropole (accords avec les universités de Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Paris...).

Tableau 20 - Antilles-Guyane : les effectifs d'inscrits et de diplômés dans d'autres formations aux professions de santé en 2014 (source DREES - Ministère en charge des affaires sociales et de la santé)

| Formations | Effectifs d'inscrits | Poids national | Effectifs de diplômés | Poids national | Total inscrits France | Total diplômés France |
|----------------------------|----------------------|----------------|-----------------------|----------------|-----------------------|-----------------------|
| Sages-Femmes | 75 | 1,9% | 24 | 2,6% | 4 011 | 921 |
| Infirmiers DE | 834 | 0,9% | 234 | 0,9% | 90 976 | 25 539 |
| Masseurs Kinésithérapeutes | 59 | 0,7% | 21 | 0,9% | 8 017 | 2 274 |

Tableau 21 - Antilles-Guyane : les effectifs d'inscrits et de diplômés dans les formations aux professions sociales en 2014 (source DREES - Ministère en charge des affaires sociales et de la santé).

| Formations | Effectifs d'inscrits | Poids national | Effectifs de diplômés | Poids national | Total inscrits France | Total diplômés France |
|--|----------------------|----------------|-----------------------|----------------|-----------------------|-----------------------|
| Diplôme d'État d'assistant de service social | 131 | 1,7% | 24 | 1,1% | 7 910 | 2 184 |
| Diplôme d'État d'éducateur spécialisé | 160 | 1,2% | 58 | 1,4% | 13 801 | 4 259 |
| Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants | 102 | 1,9% | 33 | 1,4% | 5 427 | 1 660 |

Les effectifs des formations de santé en 2014-2015 sont disponibles uniquement sur le périmètre Antilles-Guyane.

► La formation tout au long de la vie

• Les formations en apprentissage

On compte 447 apprentis dans l'enseignement supérieur en 2014-2014 en Guadeloupe dont 78% sont inscrits en formation de niveau bac+2 (France : 51%). En Martinique, 539 apprentis sont inscrits dans le supérieur dont 34% préparant un diplôme de niveau Bac+3 (France : 17%). Aux Antilles, 33% des apprentis sont inscrits dans des formations de l'enseignement supérieur (France : 34%).

• La formation continue

Aux Antilles, les activités de formation continue du CNAM ont été suivies en 2014 par 778 stagiaires en Guadeloupe et 400 stagiaires en Martinique et génèrent dans leur ensemble 2,2 M€ de CA.

Dans le domaine de la formation continue, l'Université des Antilles-Guyane a organisé en 2014, 102 000 heures stagiaires générant un chiffre d'affaires de 520 000 €.

L'Université des Antilles-Guyane a délivré 181 diplômes au titre de la formation continue en 2014, dont 64% relèvent du niveau 4 de formation (DAEU, capacité en droit) et 33% du niveau Bac+3.

• La VAE

En 2015, 18 dossiers ont été examinés au titre de la VAE par l'université Antilles-Guyane. La moitié des demandes ont reçu une validation totale.

► L'offre documentaire à destination des étudiants

Tableau 22 – Antilles-Guyane : les dépenses documentaires pour la formation et le pourcentage d'étudiants formés en documentation dans les cursus en 2014 (source : Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires - ESGBU)

| Offre à destination des étudiants | Antilles - Guyane | Moyenne nationale | Maximum | Minimum |
|---|-------------------|-------------------|-----------|---------|
| Dépenses d'acquisition de documentation pour la formation (€) | 259 189 | 1 142 919 | 2 989 062 | 172 004 |
| Part des dépenses d'acquisition consacrées à la formation | 40% | 41,3% | 83% | 16,4% |
| Dépenses documentaires de formation / étudiant (€) | 21 | 28 | 57 | 14 |
| Nombre d'étudiants formés à la documentation dans les cursus | 2 389 | 7 520 | 26 310 | 500 |
| Part des étudiants formés à la documentation dans les cursus | 19,3% | 16,7% | 42,8% | 3,9% |

Le schéma d'utilisation du budget d'acquisition documentaire du site Antilles-Guyane correspond à celui constaté en métropole, avec un ratio de 40% pour la formation et 60% pour la recherche. Le site Antilles-Guyane se distingue donc des autres sites ultramarins, qui consacrent généralement une très forte partie de leur budget d'acquisition à la documentation étudiante, en raison du faible nombre de chercheurs présents sur leurs sites.

Les dépenses documentaires par étudiant sont modestes, avec 21€ par personne. Cependant, le taux de formation des étudiants à la méthodologie documentaire est satisfaisant, avec 19,3% d'étudiants formés dans les cursus.

► La mobilité géographique des néo-bacheliers

Carte 5 – Antilles-Guadeloupe : les flux sortants des néo-bacheliers de la session 2014 inscrits dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source Sies)

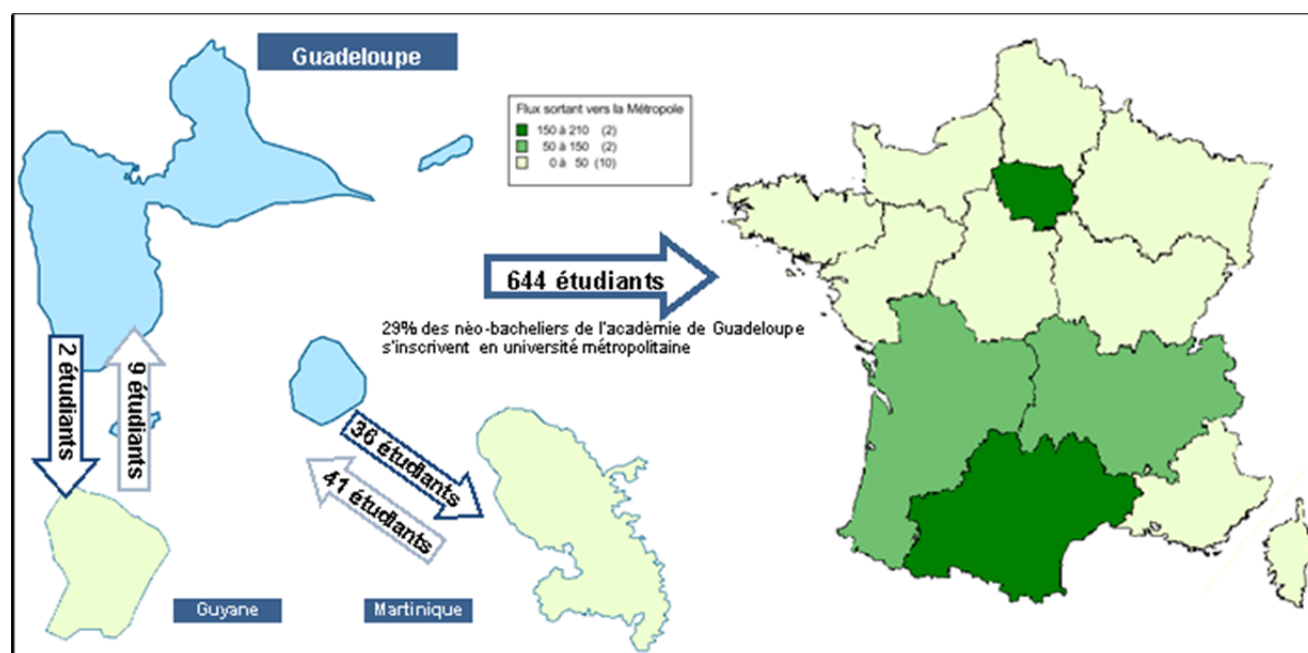


Tableau 23 – Antilles-Guadeloupe : les effectifs sortants des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat à la session 2014 et s’inscrivant dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source Sies)

| Région des établissements universitaires d’inscription | Néo-bacheliers de Guadeloupe s’inscrivant en université | |
|--|---|---------------|
| | effectifs | % |
| Île-de-France | 205 | 9,1% |
| Occitanie | 150 | 6,7% |
| Nouvelle Aquitaine | 71 | 3,2% |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 56 | 2,5% |
| Outre-Mer | 41 | 1,8% |
| Grand Est | 28 | 1,2% |
| Hauts-de-France | 26 | 1,2% |
| Centre-Val de Loire | 24 | 1,1% |
| Normandie | 22 | 1,0% |
| Provence-Alpes-Côte d’Azur | 21 | 0,9% |
| Bretagne | 17 | 0,8% |
| Pays de la Loire | 15 | 0,7% |
| Bourgogne-Franche-Comté | 9 | 0,4% |
| France | 685 | 30,4% |
| Guadeloupe | 1 566 | 69,6% |
| Total | 2 251 | 100,0% |

Carte 5bis – Antilles-Martinique : les flux sortants des néo-bacheliers de la session 2014 inscrits dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)

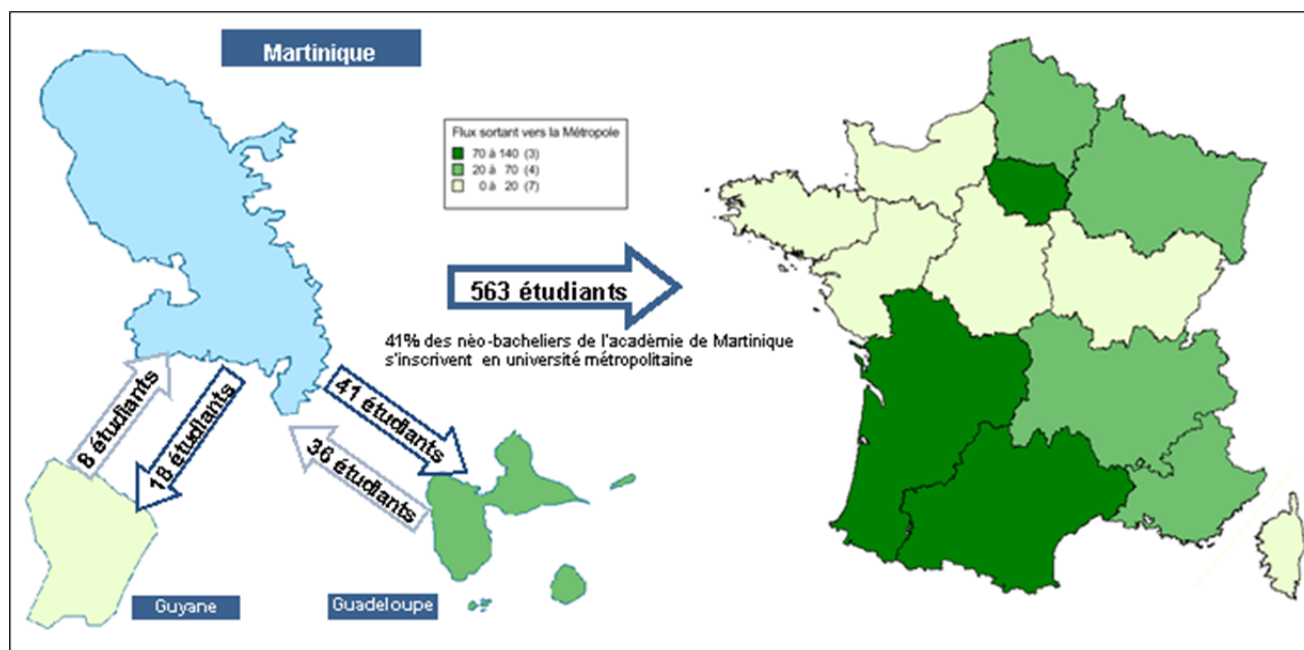


Tableau 23bis – Antilles-Martinique : les effectifs sortants des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat à la session 2014 et s’inscrivant dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)

| Région des établissements universitaires d’inscription | Néo-bacheliers de Martinique s’inscrivant en université | |
|--|---|---------------|
| | effectifs | % |
| Occitanie | 140 | 10,3% |
| Île-de-France | 136 | 10,0% |
| Nouvelle Aquitaine | 76 | 5,6% |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 66 | 4,8% |
| Outre-Mer | 60 | 4,4% |
| Grand Est | 36 | 2,6% |
| Hauts-de-France | 26 | 1,9% |
| Provence-Alpes-Côte d’Azur | 25 | 1,8% |
| Centre-Val de Loire | 16 | 1,2% |
| Normandie | 14 | 1,0% |
| Bretagne | 12 | 0,9% |
| Pays de la Loire | 10 | 0,7% |
| Bourgogne-Franche-Comté | 6 | 0,4% |
| France | 623 | 45,8% |
| Martinique | 738 | 54,2% |
| Total | 1 361 | 100,0% |

► Les caractéristiques de la population étudiante

• *Peu d’étudiants étrangers en université*

En 2014-2015, 2% des étudiants inscrits sur les sites universitaires guadeloupéens sont de nationalité étrangère (130 étudiants) : 38% sont originaires d’Haïti et 19% d’Europe,

En Martinique, 2,8% des étudiants inscrits sur les sites universitaires sont de nationalité étrangère (125 étudiants) dont 26% sont originaires d’Europe, 14% d’Haïti et 9,6% de Sainte-Lucie.

• *Les étudiants aidés*

50% des étudiants des académies des Antilles et de Guyane bénéficient d’une bourse (France : 26%) sur critères sociaux en 2015-2016 et 60% d’entre eux sont boursiers aux échelons 5, 6 et 7.

• *La restauration et le logement*

Le CROUS des Antilles et de la Guyane a son siège en Guadeloupe et une antenne locale à Schœlcher (Martinique).

En 2014, le CROUS des Antilles-Guyane compte 900 places de restaurant universitaire, soit 4 places pour 100 étudiants. Le CROUS met à la disposition des étudiants des Antilles et de Guyane 1 841 places dans ses résidences, soit 9 places pour 100 étudiants.

En 2014, les académies des Antilles-Guyane comptent 900 places de restaurant universitaire, soit 4 places pour 100 étudiants.

Le CROUS met à la disposition des étudiants des Antilles et de Guyane 1 841 places dans ses résidences, soit 9 places pour 100 étudiants.

- **Les étudiants handicapés**

Tableau 24 – Antilles : la répartition (en %) des étudiants handicapés par filière dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les lycées sous tutelle MENESR en 2014-2015 (source MESRI)

| Étudiants handicapés | CPGE | STS | Niveau L | Niveau M | École d'ingénieurs | Autres | Effectif total |
|-----------------------|------|-------|----------|----------|--------------------|--------|----------------|
| Antilles | 1,8% | 37,5% | 43,3% | 7,6% | - | 9,8% | 224 |
| France métropolitaine | 0,3% | 3,9% | 65,4% | 17,5% | 2,1% | 10,6% | 19 864 |

Tableau 25 – Antilles : la répartition (en %) des étudiants handicapés à l'université par grand domaine disciplinaire en 2014-2015 (source MESRI)

| Étudiants handicapés | Droit Sciences éco AES | ALLSH | Santé | Sciences | Formations d'ingénieurs | STAPS | Effectif total |
|-----------------------|------------------------|-------|-------|----------|-------------------------|-------|----------------|
| Antilles | 34,6% | 29,9% | 11,8% | 19,7% | - | 3,9% | 127 |
| France métropolitaine | 24,7% | 40,1% | 10,7% | 19,5% | 1,6% | 3,5% | 15 838 |

3. LE POTENTIEL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

Des thèmes de recherche fédérateurs : la biologie et l'environnement, l'agriculture, la gestion des risques, les sociétés caribéennes.

Des positions stratégiques pour l'étude des phénomènes volcanologiques et sismiques.

Des collections biologiques riches d'espèces végétales et animales endémiques.

La participation à deux laboratoires d'excellence dans le domaine de la biodiversité.

Une structuration de la recherche autour d'infrastructures attractives et de coopérations scientifiques coordonnées par les organismes de recherche.

Une forte présence des chercheurs du CIRAD qui, en 2013, représentent 60 % des effectifs des organismes de recherche et près du quart (23%) des 320 chercheurs présents aux Antilles.

Une coopération avec des pôles de compétitivité métropolitains.

Des dispositifs de transfert technologique et d'innovation peu développés.

Une faible part des financements issus des appels à projets compétitifs (ANR, Horizon 2020, Programme Investissements d'avenir) mais un soutien important à travers les fonds structurels nationaux et européens.

► Les thèmes scientifiques mobilisateurs

• Guadeloupe

Les domaines d'action stratégiques relevés en 2013 par la stratégie régionale d'innovation de spécialisation intelligente (3S) sont :

- la valorisation de la diversité des ressources insulaires,
- la gestion et la prévention des risques en milieu caribéen,
- la promotion des industries créatives.

• Martinique

Les domaines d'action stratégiques relevés en 2013 par la stratégie régionale d'innovation de spécialisation intelligente (3S) sont :

- les filières traditionnelles : l'agro-transformation, le tourisme, l'innovation sociale
- les filières émergentes : la valorisation des ressources (biodiversité-pharmacopée, énergies renouvelables, gestion des déchets), le numérique

► L'effort de recherche

• Les dépenses de recherche et développement

Tableau 26 – Antilles : les effectifs et dépenses de R&D en 2013 (source Sies)

| | DIRDA en M€ | Effectifs chercheurs publics (ETP) | Effectifs soutien recherche (ETP) |
|------------|----------------|--|--------------------------------------|
| Guadeloupe | 69,2 | 235 | 298 |
| Martinique | 22,2 | 82 | 90 |

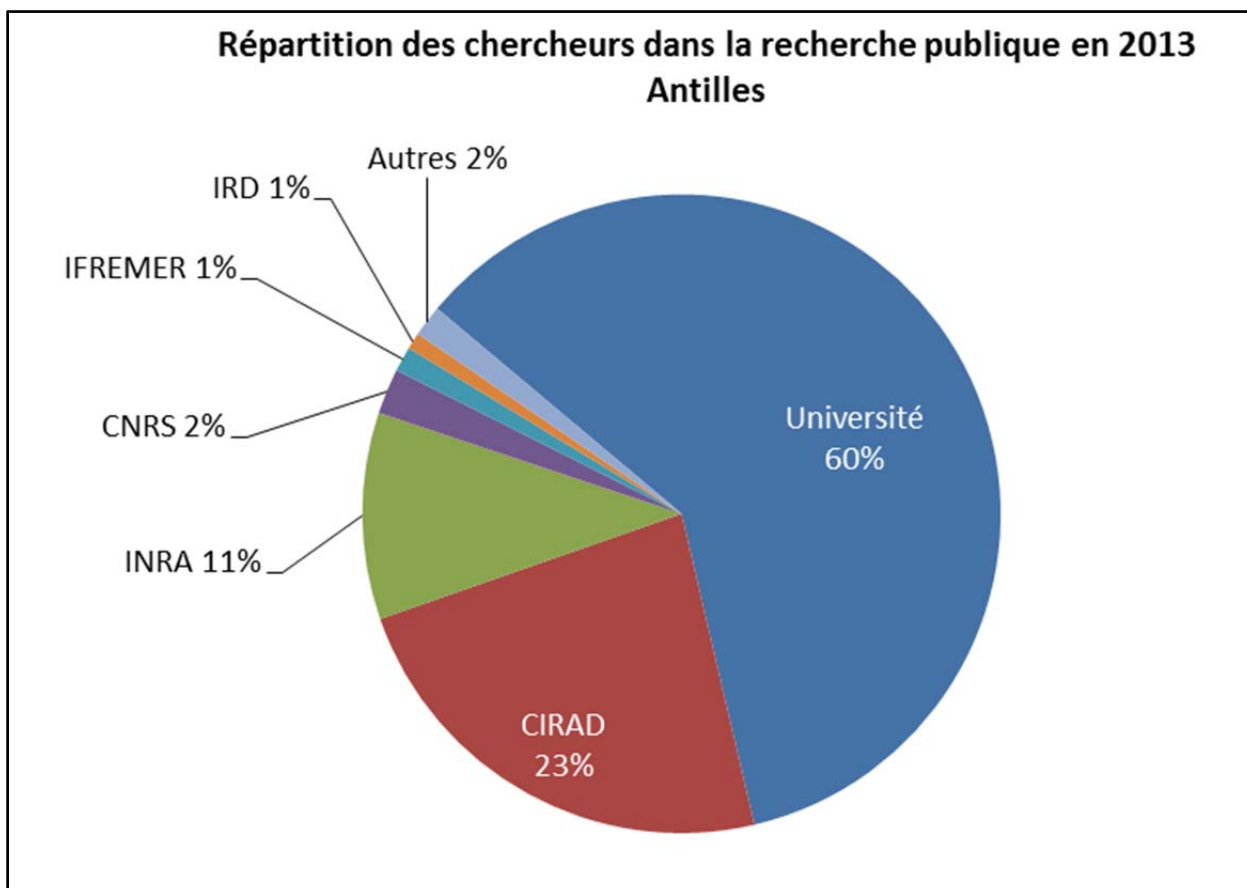
NB : DIRDE/Effectifs Recherche privée ne sont pas disponibles.

- **Les effectifs de chercheurs publics**

Tableau 27 – Antilles : les effectifs de chercheurs publics en 2013 (ETP) (source Sies)

| | Université | CIRAD | INRA | CNRS | IRD | IFREMER | BRGM | Autres admin. | Total |
|------------|------------|-------|------|------|-----|---------|------|---------------|-------|
| Guadeloupe | - | 50 | 33 | 3 | 0 | 0 | 1 | 1 | 90 |
| Martinique | - | 24 | 0 | 4 | 4 | 3 | 0 | 1 | 36 |
| Antilles | 191 | 74 | 33 | 7 | 4 | 3 | 1 | 2 | 317 |

Graphique 11 – Antilles : la répartition des chercheurs publics par organisme de recherche en 2013 (ETP) (source Sies - enquête Recherche)



- **Le financement de la recherche**

Il convient de mentionner que le soutien important apporté aux projets cofinancés par les politiques contractuelles (CPER, FEDER...) ne peut compenser les faibles financements provenant des appels à projets dédiés à la recherche au niveau national (les dotations ANR versées à l'Outre-mer représentent 0,2% du poids national en 2015) ou européen.

Les acteurs de la recherche éprouvent des difficultés à établir des partenariats nationaux ou européens indispensables pour pouvoir mobiliser ces fonds à cause de leur éloignement ou de la difficulté d'accès à des équipements de recherche.

- **Le crédit impôt recherche (CIR)**

Tableau 29 - Antilles-Guyane : le crédit impôts recherche 2014 (source Sies)

| | Déclarants | Bénéficiaires |
|-----------|------------|---------------|
| Antilles | 14 | 14 |
| Total DOM | 88 | 78 |

En 2014, le montant du crédit impôt recherche aux Antilles s'élève à 4 M€.

- **Les CIFRE**

En 2016, dans le cadre des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), les entreprises antillaises ont accueilli 2 nouveaux doctorants.

► **L'offre documentaire à destination des chercheurs**

Tableau 28 – Antilles-Guyane : les dépenses d'acquisition de documentation pour la recherche en 2014 (source : Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires - ESGBU)

| Offre à destination des chercheurs | Antilles - Guyane | Moyenne nationale | Maximum | Minimum |
|--|-------------------|-------------------|-----------|---------|
| Dépenses d'acquisition de documentation pour la recherche (€) | 388 783 | 1 624 515 | 4 751 750 | 48 514 |
| Part des dépenses d'acquisition consacrées à la recherche | 60,0% | 58,7% | 83,6% | 17% |
| Dépenses documentaires de recherche / enseignant-chercheur (€) | 547 | 501 | 1 623 | 91 |

À l'inverse des autres sites ultramarins, le site Antilles-Guyane consacre la majorité de son budget d'acquisition à la documentation de niveau recherche (60%). Il obtient donc un bon niveau de dépenses documentaire par enseignant-chercheur, avec une moyenne de 547€ dépensés par personne.

► **La structuration de la recherche : les thèmes scientifiques et les acteurs**

L'**Université des Antilles** compte 23 laboratoires de recherche dont 8 unités mixtes dans le domaine de la santé-biologie et de la biodiversité. Les structures de recherche sont communes avec l'INSERM, le CNRS, l'IRD, l'INRA et également avec des établissements ultramarins (Guyane ou La Réunion) ou métropolitains.

L'université met des équipements et des infrastructures à la disposition de l'ensemble de la communauté scientifique des Antilles.

- Le Centre de calcul intensif – **C3I** donne accès à un calculateur dont la vocation première est de soutenir les axes de recherche des chercheurs des Antilles nécessitant le calcul intensif.
- Le Centre commun de caractérisation des matériaux des Antilles et de Guyane – **C3MAG** regroupe, autour d'une plateforme instrumentale située sur le campus de Fouillole (Guadeloupe), 8 unités de recherche. Le C3MAG centre ses activités autour de la micro-caractérisation et met à disposition de ses membres une série d'appareils de microscopie.

- **Santé**

Le centre d'investigation clinique des Antilles-Guyane - **INSERM** qui est présent sur les 2 sites des Antilles, ainsi qu'en Guyane, développe ses investigations sur les maladies infectieuses, génétiques et émergentes en zone tropicale.

L'**INSERM** travaille avec les chercheurs de l'Université des Antilles dans 3 autres structures communes dans le domaine de la santé, dont une équipe d'accueil travaillant sur l'adaptation au climat tropical, basé en Guadeloupe.

Les centres hospitaliers de Pointe-à-Pitre et de Fort-de-France participent au projet d'Infrastructure nationale en biologie-santé **F-CRIN**, coordonnée par l'INSERM, qui accompagne le développement des projets de recherche clinique.

- **Biodiversité - Agronomie - Environnement**

Les Antilles accueillent de nombreuses structures d'observation ou de collections de ressources biologiques :

- Des **centres de ressources biologiques** en santé et production animales et plantes tropicales (CIRAD, INRA).
- L'**herbier GUAD**, constitué par l'INRA, compte plus de 10 000 spécimens provenant des petites Antilles. L'INRA participe également au projet Investissement d'avenir E-RECOLNAT concernant la valorisation de 350 ans de collections d'histoire naturelle. Le projet qui vise à mettre en place une plateforme numérique pour l'environnement et la société est porté aux Antilles.
- **Station d'expérimentation agricole** en Martinique où sont cultivées des collections végétales vivantes (CIRAD).

Les activités du **CIRAD**-Antilles-Guyane concernent l'agriculture, la santé animale et l'environnement en Guadeloupe et la conception de systèmes de culture durables, incluant le développement de nouvelles variétés et des pratiques culturelles innovantes, et la gestion des pollutions agricoles en Martinique.

En Guadeloupe, le CIRAD est présent sur 3 sites : Duclos, Neufchâteau et Roujol. En Martinique, le Campus Agro-Environnemental Caraïbe - **CAEC** contribue au développement durable en offrant des réponses aux nouveaux défis de l'agriculture dans un milieu insulaire sous fortes contraintes. Il fédère le potentiel du CIRAD, l'IRD, l'IRSTEA et l'université des Antilles.

Le centre **INRA**-Antilles-Guyane développe en Guadeloupe (siège du centre) une recherche sur l'agriculture à haute performance économique et environnementale en milieu tropical et sur la gestion de la pollution durable des sols par la chlordécone et autres pesticides. En Martinique, il développe des recherches zootechniques et en agroécologie qui visent à améliorer les productions animales dans la zone tropicale humide.

L'unité **IFREMER** Biodiversité et environnement aborde plusieurs thématiques : l'halieutique, l'aquaculture et l'environnement. Le centre de Martinique a développé une compétence spécifique sur les dispositifs de concentration de poissons ainsi que sur le grossissement et la reproduction de l'ombrine tropicale.

Les chercheurs du centre **IRD** basé en Martinique participe à trois unités de recherche de l'université. Les activités de recherche se développent autour de l'agro-environnemental (la nématologie, la pédologie et la microbiologie et l'hydrologie) et la sismologie.

L'**IRSTEA** est présent en Martinique à travers sa participation au Campus agro-environnemental Caraïbe auquel participe des agents de l'unité de recherche ADBX du centre de Bordeaux qui a pour thème de recherche « Développement territorial et agriculture multifonctionnelle ».

Le labex **CORAIL** étudie les récifs coralliens face aux changements globaux de la planète (universités de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de La Réunion et Université des Antilles). Aux Antilles, le projet est porté par l'équipe Dynecar qui se concentre sur les stratégies développées par les populations et les groupes fonctionnels des milieux tropicaux insulaires en réponse au changement climatique mondial, et/ou à des perturbations anthropiques dans les îles des Antilles.

- **Sciences de la Terre - Énergie**

Les observatoires volcanologiques et sismologiques de Guadeloupe et de Martinique dépendent de l'Institut de Physique du Globe de Paris - IPGP.

Le **BRGM** est présent aux Antilles sur les thèmes : géologie, risques naturels, eau, géothermie, environnement. Dans le domaine de l'énergie, la concertation établie entre les collectivités de Guadeloupe et de Martinique et le BRGM vise à l'émergence d'une filière de recherche industrielle française de la géothermie haute énergie à travers la création d'un Centre d'excellence antillais pour l'essor de la géothermie (CEAGE). Il doit s'appuyer sur l'installation géothermique de Bouillante. Le BRGM coordonne l'ITE Géodénergies.

- **Sociétés caribéennes**

La compréhension des transformations des sociétés martiniquaise et guadeloupéenne dans leur espace caribéen permet de mieux accompagner les grandes dynamiques socio-culturelles, susciter les reconversions et anticiper les mutations humaines et sociétales, ceci en prenant en compte les dimensions interculturelles, linguistiques, sociales, historiques, géographiques, naturelles, économiques et juridiques.

Le pôle Martinique de l'université accueille une unité mixte **CNRS** en sciences sociales : le centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe.

► La production scientifique

En compte fractionnaire, le volume des publications scientifiques en 2015 (année glissée) est supérieur à 115 publications. Le plus grand nombre de publications concernent la Recherche médicale et la Biologie (appliquée et fondamentale). C'est le site ultra-marin qui connaît la plus forte activité de publication.

► Les dispositifs de transfert technologique et de soutien à l'innovation

• **Carnot BRGM**

L'institut **Carnot BRGM** couvre un large domaine d'applications relatif au sol et au sous-sol. Il regroupe un service Actions régionales auquel sont rattachés les services géologiques régionaux implantés dans chacune des régions administratives françaises en Métropole ainsi qu'aux Antilles, Guyane, La Réunion Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

• **Institut de transition énergétique**

Les Antilles participent à la constitution de l'Institut de transition énergétique (ITE) **Géodénergies** porté par le BRGM. Cet ITE a pour objectif principal le développement des briques technologiques pour favoriser l'émergence de trois filières industrielles consacrées à l'exploitation et la gestion des ressources du sous-sol au service des énergies décarbonées : le stockage de CO₂, le stockage d'énergie et la géothermie (chaleur et électricité). Sa présence en Guadeloupe permet de renforcer les liens de l'institut avec des sites industriels dans les filières visées.

• **Réseau d'innovation technique et de transfert - RITA**

Le **RITA** favorise la diversification de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer. Chaque réseau regroupe l'ensemble des partenaires du dispositif Recherche-Développement-Formation : organismes de recherche, instituts techniques, chambres d'agriculture, autres organismes à vocation technique et centres de formation. Il accompagne la création d'instituts techniques du végétal et de l'animal. Ce réseau est présent en Guadeloupe et en Martinique.

• **Institut technique tropical – IT2**

L'IT2 a été créé en 2008 par les professionnels de la filière Banane de Guadeloupe et Martinique. L'institut apporte des solutions techniques dans les domaines définis comme prioritaires par les professionnels, en réalisant le changement d'échelle et le transfert des résultats de la recherche. Il collabore avec les organismes de recherche (CIRAD, IRSTEA, IRD et INRA) dans les domaines des systèmes de culture innovants, l'amélioration variétale ou la santé végétale.

• **1 incubateur**

La **Technopole Martinique**, labellisée CEEI, accompagne les projets d'innovation en proposant un espace d'incubation et une pépinière d'entreprises aux jeunes entrepreneurs. Cette technopole est soutenue par la Communauté d'agglomération du centre de la Martinique – CACEM.

• **Les pôles de compétitivité et les pôles de compétence**

CapEnergies est un pôle interrégional (Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse, Guadeloupe et Réunion) sur le développement et le déploiement de systèmes énergétiques : les énergies non génératrices de gaz à effet de serre.

En Guadeloupe, le pôle de compétitivité est adossé depuis 2007 au cluster **Synergîle** qui favorise le développement des énergies renouvelables aux Antilles (centrale thermique bagasse-charbon, l'usine géothermique de Bouillante, énergies solaires et éoliennes).

Le **Pôle agro-alimentaire régional de Martinique - PARM** assure des missions de recherche, de développement, d'assistance et de conseil aux professionnels de l'ensemble du secteur agroalimentaire. Il fournit un appui aux entreprises pour la réalisation de prestations techniques et technologiques : conseils, analyses biologiques et sensorielles...

► La création d'entreprises innovantes

Sur la période 2012-2016, 2 lauréats au concours d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes sont issus des Antilles.

L'université Antilles-Guyane, avec le soutien de la Région Guadeloupe, de Technopole Martinique et de Guyane Développement Innovation, a obtenu la création du Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) Antilles-Guyane, dont les actions devront favoriser et développer les liens entre le monde de l'enseignement supérieur et celui de l'entreprise, dans une dynamique de transfert de compétences et de transmission d'entreprises et accompagner les jeunes étudiants créateurs d'entreprise.

LEXIQUE

BIATSS

Les personnels de la filière ouvrière des BIATSS des établissements d'enseignement supérieur ont été pour une majeure partie décentralisés et leur gestion transférée aux conseils régionaux, tandis qu'une autre partie a glissé dans le corps des ITRF (catégories B et C). Cela peut expliquer leur nombre aussi faible dans les établissements d'enseignement supérieur

Bourses sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux sont calculées en tenant compte des ressources et des charges des familles d'étudiants. Elles comprennent 9 échelons (de 0 à 7), l'échelon 0 correspondant à l'exonération des droits universitaires dans l'enseignement supérieur public et de la cotisation à la Sécurité sociale étudiante. Les données sont celles du CNOUS.

Cursus LMD

Pour la présentation des effectifs d'inscrits en universités par cursus, les formations prises en compte dans le cursus L (licence) sont les DUT, les licences, les licences professionnelles, la PACES (première année commune aux études de santé), la plupart des formations paramédicales, les DAEU et la capacité en droit, les DEUST, le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 3 ou 4.

Pour le cursus M (master), sont regroupés les masters (y compris enseignement), les formations d'ingénieurs (y compris les préparations intégrées), les formations de santé, les diplômes d'IEP, d'oénologie, de commerce, le DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 1 ou 2

Les formations du cursus D (doctorat) comprennent le doctorat et l'habilitation à diriger les recherches.

Diplômés

Le périmètre retenu pour les diplômés est le plus complet possible (enseignement supérieur) avec une part significative d'établissements publics relevant du MEN et du MESRI (remontée Sise principalement).

DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)

La DREES est une direction de l'administration centrale des ministères sociaux (affaires sociales, santé, droits des femmes, travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social).

La DREES fait partie du service statistique public. Sa vocation est de fournir aux décideurs publics, aux citoyens, et aux responsables économiques et sociaux des informations fiables et des analyses sur les populations et les politiques sanitaires et sociales.

Écoles doctorales

Les établissements d'enseignement supérieur en capacité de délivrer des diplômes nationaux peuvent être **accrédités** dans le cadre d'une école doctorale reconnue par le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'ils participent « de façon significative à son animation scientifique et pédagogique » et disposent « de capacités de recherche et d'un potentiel d'encadrement doctoral suffisant » dans les champs scientifiques couverts par l'école doctorale.

Plusieurs établissements peuvent s'accorder pour porter, ensemble, une école doctorale, auquel cas ils bénéficient, de la part du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, d'une **co-accréditation**. Chacun d'entre eux peut, dans ce cadre, inscrire des doctorants et délivrer, seul, le diplôme de doctorat. On parle alors de **délivrance partagée** entre les établissements co-accrédités.

Des établissements d'enseignement supérieur peuvent participer à une école doctorale en accueillant des doctorants de cette école au sein d'unités ou d'équipes de recherche reconnues à la suite d'une évaluation nationale. Jusqu'en mai 2016, ces établissements ont la qualité « **d'établissements associés** ». Certains établissements associés, si leurs statuts le prévoient, ont la possibilité de délivrer le diplôme de doctorat conjointement avec un établissement accrédité.

À compter de mai 2016*, cette catégorie d'« établissements associés » est scindée en deux catégories : d'une part, les établissements **accrédités en délivrance conjointe** qui peuvent inscrire des doctorants et délivrer le

diplôme conjointement avec un établissement accrédité ou co-accrédité en délivrance partagée ; d'autre part, les **établissements partenaires** qui n'inscrivent pas de doctorants et ne délivrent pas le doctorat.

**La nouvelle classification en 3 catégories a été initiée en cours de vague A (Lyon, Grenoble) et se poursuit au fil des vagues.*

| | | | |
|----------------------|--|---|--------------------------------|
| Avant mai 2016 | Établissement accrédité ou Établissements co-accrédités en délivrance partagée | Établissement(s) associé(s) | |
| A partir de mai 2016 | Établissement accrédité ou Établissements co-accrédités en délivrance partagée | Établissement(s) accrédité(s) en délivrance conjointe | Établissement(s) partenaire(s) |

Endorecrutement

Se dit d'un maître de conférences (MCF) ayant obtenu son doctorat dans l'établissement qui le recrute ou d'un professeur des universités (PR) exerçant, immédiatement avant sa promotion à ce grade, des fonctions de maître de conférences dans le même établissement. Les données intègrent les détachements et les mutations et portent sur la période 2011-2016. Cette méthode était celle qui avait été retenue pour le Strater 2014 (recrutements 2007-2011) alors que les données du Strater 2011 portaient uniquement sur les PR et MCF nouvellement recrutés (n'intégraient pas les détachements et les mutations) et la période de référence était 2004-2010.

Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et étudiants inscrits en université

Les étudiants inscrits sont présentés selon 2 périmètres. L'un, le plus complet possible, dit « dans l'enseignement supérieur » correspond aux effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements (et les formations) de l'enseignement supérieur, publics ou privés quel que soit leur ministère de tutelle. Ces effectifs sont recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de l'Éducation Nationale et des ministères en charge de l'Agriculture, de la Culture, de la Santé et des Sports.

L'autre, beaucoup plus restreint, dit « en universités » correspond aux inscriptions principales dans les universités (y compris l'université de Lorraine), les CUFR et les COMUE Paris-Est et Grenoble-Alpes ainsi que dans les Espé (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) connues au travers de l'enquête SISE-Universités.

Il est à noter que les universités de technologie et les I(N)P ne sont pas compris dans ce périmètre sauf indications contraires ou tableaux spécifiques (dans ce cas on parlera d'établissements assimilés aux universités).

Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie recouvre la formation par apprentissage, la formation continue et la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Formation continue

La formation continue s'adresse (1) aux personnes (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales, etc.) ayant interrompu leurs études et désireuses d'acquérir ou de développer une qualification, de valoriser leur expérience professionnelle ; (2) aux employeurs (privés ou publics) souhaitant développer les compétences de leurs salariés.

Les données présentées concernent les universités (y compris les IUT et écoles internes), les écoles d'ingénieurs rattachées et indépendantes (UT, INP, INSA, ENI, écoles centrales, ENSAM) et les autres établissements (IEP Paris, INALCO, EPHE, ENS, ENS Lumière et ENSATT). Les formations proposées par le CNAM sont comptabilisées séparément.

Formation des infirmiers

La réforme de la formation des infirmiers engagée à partir de 2009 donne accès au grade de licence aux titulaires du diplôme d'infirmier formés selon la nouvelle réglementation. Les IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) ou établissements de santé support des IFSI ont passé des conventions avec les universités et les régions, notamment pour déterminer la participation des universités aux instances pédagogiques et leurs contributions aux enseignements et aux jurys d'examen.

Offre documentaire

Les indicateurs documentaires présentés dans les diagnostics Strater ont été élaborés à partir des données 2014 de l'enquête statistique générale des bibliothèques universitaires (ESGBU). Les données ESGBU utilisées concernent les bibliothèques des universités, des principales grandes écoles et des grands établissements. Quelques organismes de recherche ont été intégrés dans l'ESGBU mais leur participation n'est pas encore complète et il n'est pas possible de disposer du détail de leur activité au niveau régional : ces données n'ont donc pas pu être exploitées. De plus, il faut noter que les bibliothèques de laboratoires échappent généralement à ces statistiques.

Seuls les étudiants et enseignants-chercheurs relevant des établissements considérés pour cette étude sont pris en compte. Les étudiants comprennent les inscrits en licence, master, IUT, écoles... Le terme « enseignants-chercheurs » englobe les enseignants-chercheurs et les doctorants.

Le choix des indicateurs a évolué. La partie relative à la documentation recherche n'est pas complète en raison de la collecte partielle des données concernant les organismes de recherche.

Le nombre de places assises de bibliothèques disponibles sur un site est multiplié par le nombre total d'heures d'ouvertures puis rapporté au nombre d'étudiants concernés. Seules les bibliothèques de plus de 100 places sont prises en compte dans le calcul de cet indicateur.

Dans les tableaux d'indicateurs, les colonnes relatives aux moyennes, maximums et minimums nationaux prennent en compte les 26 regroupements métropolitains ainsi que la Corse. Les tableaux concernant les départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM) mentionnent les chiffres métropolitains pour information et mise en perspective uniquement.

PACES

La première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, sage-femme) remplace l'ancien système du P.C.E.M.1 et P.C.E.P.1 et a été mise en place à la rentrée 2010.

Les chiffres figurant dans le tableau, qui correspondent aux quotas alloués à chaque université comportant une UFR de médecine, d'odontologie, de pharmacie ou une structure de formation en maïeutique dépendant ou pas d'un CHU, ne tiennent pas compte des places supplémentaires (environ 600) offertes en application des arrêtés du 29 décembre 2014 relatifs respectivement au numerus clausus spécifique aux paramédicaux et aux procédures d'accès direct ouvertes en 2^e et 3^e année aux titulaires de certains diplômes (« passerelles »).

Personnels DGRH

Les données sont issues de l'annuaire AGORA, POPPEE ITARF et POPPEE BIB à la date du 1^{er} février 2016 mais considérées pour l'année 2015.

Elles concernent les agents en position d'activité dont l'imputation relève du MESRI (hors CROUS et administration centrale). Les agents contractuels BIATSS proviennent de l'enquête ANT menée en 2016 qui recense le stock de contractuels au cours de l'année 2015. Certains établissements n'ont pas été pris en compte : Bibliothèque inter-universitaire des langues et civilisations (BIULAC).

Les données sont exprimées en personnes physiques.

Personnels de recherche

La catégorie des personnels de recherche comprend les chercheurs et personnels de soutien de R&D décomptés en ETP recherche.

Les chercheurs sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion de projets de recherche. Dans le cas français, la catégorie des chercheurs comprend les maîtres de conférence et professeurs des universités et assimilés des établissements d'enseignement supérieur (par convention 0,5 ETP), les chargés, ingénieurs et directeurs de recherche des EPST, les ingénieurs et administratifs de haut niveau effectuant des travaux de R&D dans les EPIC et les entreprises ainsi que les doctorants. Seuls les personnels rémunérés au titre de leur activité de R&D sont comptabilisés. Ainsi, un doctorant ne bénéficiant d'aucun soutien au titre de son activité de recherche n'est pas comptabilisé comme « chercheur ».

Les personnels de soutien participent à la R&D en exécutant des tâches scientifiques, techniques ou administratives participant à l'exécution des travaux de R&D.

La part non régionalisée des effectifs de recherche est intégrée à la référence nationale.

PIB (Insee)

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique exprimée en euros. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits - moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Sa variation d'une période à l'autre est censée mesurer le taux de croissance économique du territoire considéré. Le PIB par habitant est la valeur du PIB divisée par le nombre d'habitants d'un pays.

Pôle de compétitivité

Un pôle de compétitivité est le regroupement, reconnu par l'État, sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie autour d'une thématique commune. Au niveau national et régional, l'État et les régions accompagnent le développement des pôles notamment en accordant des aides financières via les appels à projets du fonds unique interministériel et du PIA et des prêts aux PME ou ETI membres des pôles.

Le Label Gold Européen est décerné par l'Initiative européenne pour l'excellence des clusters (ECEI), émanant de la Direction Générale Entreprises et Industrie de la Commission Européenne. Ce label a pour but de mesurer le niveau de performance de la gouvernance des clusters européens, et récompense les clusters d'excellence tout en visant une meilleure reconnaissance internationale.

Population (Insee)

Est constituée par la population dite légale, qui regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

STS et assimilés

Les Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés rassemblent les élèves en formations post-baccalauréat assimilées au STS (STS, DMA, DCEFS, classes de mise au niveau au BTS), dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères.

Taux d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Les « doubles inscriptions CPGE – université » concernent les bacheliers généraux et constituent la majorité des doubles inscriptions.

Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance pour les bacs généraux et technologiques (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger, ni des étudiants issus des COM ou ayant obtenu un bac à l'étranger, ou ceux pour lesquels l'académie d'origine est inconnue. L'apprentissage est pris en compte sur le champ des bacheliers professionnels poursuivant en STS.

VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans l'enseignement supérieur permet de valider des compétences acquises en dehors du système universitaire mais aussi de tout système de formation. Deux dispositifs distincts permettent d'accéder, soit à un niveau de l'enseignement supérieur pour poursuivre des études, soit d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les données présentées concernent ce dernier dispositif.

Vague contractuelle

L'HCERES évalue chaque année un cinquième des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et 4 à 5 organismes de recherche.

L'HCERES a défini un cycle de campagnes d'évaluation calquées sur la répartition retenue par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le cadre de ses relations contractuelles avec les établissements. Tous les ans, l'agence évalue les établissements d'une même vague, l'année précédant leur négociation contractuelle avec leur ministère de tutelle, de façon à offrir aux deux parties une base d'analyse et de dialogue partagée. Depuis janvier 2011, les contrats des établissements sont passés à 5 ans et font donc l'objet d'une répartition en 5 vagues (A, B, C, D et E).

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A

| | |
|------|---|
| AES | Administration économique et sociale |
| ANR | Agence nationale pour la recherche |
| ATER | Attachés temporaires d'enseignement et de recherche |

B

| | |
|--------|--|
| BIATSS | Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, social, santé |
| BRGM | Bureau de recherches géologiques et minières |
| BTS | Brevet de technicien supérieur |

C

| | |
|-------|--|
| CEEI | Centre européen d'entreprises et d'innovation |
| CEROM | Comptes économiques rapides de l'Outre-mer |
| CHU | Centre hospitalier universitaire |
| CIFRE | Convention industrielle de formation pour la recherche en entreprise |
| CIRAD | Centre de coopération International en recherche agronomique pour le développement |
| CNAM | Conservatoire national des arts et métiers |
| CNES | Centre national d'études spatiales |
| CROUS | Centre régional des œuvres universitaires et scolaires |
| CNRS | Centre national de recherche scientifique |
| CPER | Contrat de projet État-région |
| CPGE | Classes préparatoires aux grandes écoles |
| CVT | Consortium de valorisation thématique |

D

| | |
|---------------|--|
| DEPP | Direction de l'évaluation des politiques publiques |
| DGESIP | Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle |
| DGRH | Direction générale des ressources humaines |
| DGRI | Direction générale de la recherche et de l'innovation |
| DIRDA / DIRDE | Dépenses intérieures de recherche et développement des administrations / des entreprises |
| DOM | Départements d'Outre-mer |
| DREES | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des affaires sociales et de la santé |

E-F

| | |
|-------|--|
| ETP | Équivalent temps plein |
| FEDER | Fonds européen de développement régional |
| FSE | Fonds social européen |

H-I

| | |
|---------|---|
| HCERES | Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur |
| IFREMER | Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer |

| | |
|--------|--|
| INRA | Institut national de la recherche agronomique |
| INSEE | Institut national de la statistique et des études économiques |
| INSERM | Institut national de la santé et de la recherche médicale |
| IPGP | Institut physique du Globe de Paris |
| IRD | Institut de recherche pour le développement |
| IRSTEA | Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture |
| ITE | Institut pour la transition énergétique |
| IUT | Institut universitaire de technologie |

L

| | |
|-------|-------------------------------------|
| LABEX | Laboratoire d'excellence |
| LLSH | Lettres, langues, sciences humaines |
| LMD | Licence, Master, Doctorat |

M

| | |
|-------|---|
| MCF | Maître de conférences |
| MESRI | Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation |

O

| | |
|------|--|
| OECO | Organisation des états de la Caraïbe orientale |
| OM | Outre-mer |
| OST | Observatoire des sciences et techniques |

P

| | |
|-------|--|
| PACES | Première année commune aux études de santé |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PR | Professeur d'université |

R

| | |
|------|---|
| R&D | Recherche et développement |
| RITA | Réseau d'innovation technique et de transfert |

S

| | |
|-------|--|
| SHS | Sciences humaines et sociales |
| SIES | Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques |
| STAPS | Sciences et techniques des activités physiques et sportives |
| STS | Section de technicien supérieur |

U-Z

| | |
|------|---------------------------------------|
| URAG | Union des régions Antilles-Guyane |
| VAE | Validation des acquis de l'expérience |
| ZEE | Zone économique exclusive |



1, RUE DESCARTES
75231 PARIS CEDEX 05